



Bulletin de
Peuple et Culture

27, rue CASSETTE
Paris - 6

La Promotion Sociale

Le F.I.D.A.,

L'Ecole de perfec-
tionnement

La vie du Mouvement

63

sommaire

	Pages
Editorial	1
Les Congés Culturels en France	2
Le Fonds inter-associations de Documentation et d'Animation	91
Ecole de Perfectionnement de Boulouris	106
Télégrammes	117
Correspondants de Peuple et Culture	127

éditorial

VOICI un numéro d'information sur les activités de notre Mouvement. Depuis longtemps, nous avons gardé le silence, préférant envoyer à chacun d'entre vous des instruments de travail dont vous avez pu apprécier la valeur. En effet, vous n'avez pas été sans remarquer la modification considérable intervenue dans la présentation visuelle et dans le contenu des fiches techniques que vous recevez. Aux « fiches lecture » et « fiches musicales » sont venues s'ajouter de nouvelles séries de « fiches veillées », « fiches économiques » dont les deux dernières sur la planification nous ont valu un courrier encourageant.

Aujourd'hui, nous vous informons des nombreuses transformations et activités nouvelles de « Peuple et Culture », Mouvement en pleine expansion. Vous savez que nous sommes tout à la fois un mouvement de militants, un bureau d'études, un bureau de recherches, un organisme technique, un Mouvement de formation d'animateurs et que nous essayons de concilier l'action d'expert et celle du militant.

Le présent Bulletin voudrait refléter l'ensemble de ces activités. Nous avons essayé de vous les présenter le mieux possible. A vous de nous dire si nous avons réussi.

les congés culturels

par YVES CAILLAUD et BENIGNO CACERES

I. historique

Le loisir, considéré hier comme une revendication, est aujourd'hui un droit et une valeur vécus par tous les Français.

Au XIX^e siècle, la « durée de la journée, partout où l'on peut travailler à la lumière de la lampe, est, pour les deux sexes de tous les âges, suivant les saisons, de 14 à 15 heures, sur lesquelles on en consacre une ou deux pour les repas et au repos, ce qui réduit le travail à treize par jour ». (1)

Comment dans ces conditions les travailleurs pouvaient-ils essayer de se cultiver ? La diminution des heures de travail, l'amélioration des conditions matérielles

(1) Mme Emile Michel : *Les Annales de la Charité*, 30 juin 1845.

du temps de production étaient les conditions préalables indispensables pour permettre au plus grand nombre de participer à la culture.

Un effort incessant a été entrepris du XIX^e siècle à nos jours pour arriver à diminuer la durée de la journée de travail et aussi pour permettre à tous de se cultiver. Premier objectif : donner à tous les enfants les avantages de la scolarité. Ce sont les lois du **16 juin 1881** et du **28 mars 1882** sur l'école gratuite, laïque et obligatoire. Parallèlement se développe une action d'éducation des adultes qui ne peut réussir que proportionnellement à la diminution de la durée de la journée de travail. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, cette revendication ouvrière, soutenue par tous ceux qui croient au bienfait de la culture, voit le jour. Le **23 avril 1919** est votée la journée de *huit heures* : huit heures de travail, huit heures de sommeil, huit heures de liberté. L'éducation des adultes va prendre un nouvel essor.

Il faut attendre 1936 pour que se concrétise l'idée de loisir. Sous le gouvernement Léon Blum sont votées :

- a) la loi sur les Congés Payés : **11 juin 1936**.
- b) la semaine de quarante heures : **12 juin 1936**.

Pendant douze jours ouvrables, les salariés vont bénéficier d'un congé payé. En même temps sera entrepris un effort pour développer le sport et les loisirs de plein air, la semaine de quarante heures permettant « la semaine des deux dimanches » propice aussi bien à la fuite hors de la ville qu'à la participation d'un plus grand nombre à la culture.

En 1957, la durée des congés est portée à trois semaines par le gouvernement de M. Guy Mollet. Le gouvernement de M. Pompidou envisage aujourd'hui en 1964 de généraliser la pratique de quatre semaines de congés payés dont bénéficient déjà près d'un tiers des salariés. Le rôle du loisir dans notre société ne cesse de grandir au point qu'un sociologue a pu toucher et passionner un vaste public par un ouvrage intitulé « Vers une civilisation du Loisir ? ». Parallèlement à cette grande réforme, à cette évolution profonde des mœurs (qui implique notamment une attitude nouvelle face au travail et face au loisir), une nouvelle tendance s'est fait jour pour une plus grande démocratisation du savoir. Il existe dans le domaine culturel une grande inégalité selon les milieux. Les organisations ouvrières de toutes sortes ont un besoin accru de responsables aptes à traiter des problèmes économiques, sociaux et culturels toujours plus nombreux et toujours plus complexes auxquels elles sont confrontées. Enfin, l'accélération du progrès techniques et ses conséquences — déséquilibre, mobilité sociale, besoins accrus de techniciens, de cadres moyens, besoins d'une éducation continuée pendant toute la durée de l'existence — obligent la société à penser aux conditions matérielles indispensables pour permettre au plus grand nombre de pouvoir, s'il le désire, se donner une formation pendant sa vie d'adulte.

En effet, pour la plupart des mouvements d'Éducation populaire comme pour Peuple et Culture, l'accélération du progrès technique rend indispensable son intégration dans la vie de l'homme du XX^e siècle. Le temps

de scolarité d'un individu, si long soit-il, ne peut suffire à l'acquisition de connaissances définitives; l'actualisation des connaissances est le problème essentiel de l'homme du XX^e siècle, quels que soient son niveau social ou le champ de ses activités.

Déjà, les déséquilibres sont grands entre les moyens sans cesse renouvelés qui naissent de notre société technicienne et la culture concrète reçue ou conservée par ceux qui en sont les membres. Que l'on pense par exemple aux bouleversements récemment intervenus dans les techniques agricoles sans que le paysan français ait pu modifier efficacement son mode de vie, transformer ses attitudes, les connaissances de culture générale acquises à l'école ne pouvant lui être que de peu de secours pour s'adapter aux conditions nouvelles de la société.

Ainsi est née l'idée des *congés d'éducation ouvrière* puis celle des *congés culturels*.

La loi sur les congés d'éducation ouvrière du 27 juillet 1957 a constitué une étape importante de promotion collective. Son objet était de favoriser la formation générale, économique ou sociale des travailleurs salariés du secteur public ou privé, afin d'aider le monde du travail à acquérir une connaissance meilleure des problèmes économiques et sociaux de notre temps et à participer d'une plus ample façon à leur solution. Cette formation est assurée par des organismes d'éducation ouvrière ou des fédérations syndicales agréées par l'État.

La loi sur les Congés culturels du 29 décembre 1961 prévoit à son article premier que les travailleurs salariés

et apprentis âgés de moins de 25 ans désireux de participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation et le perfectionnement de cadres et animateurs, ont droit, sur leur demande, à un congé non rémunéré de six jours ouvrables par an. Le premier décret d'application de cette loi, relatif à l'établissement de la liste des organismes dont les activités donnent droit aux congés non rémunérés, a été publié au Journal officiel du 20 mars 1963. Quatre-vingt-cinq organismes nationaux sont habilités pour assumer ces stages de formation.

Refaire l'historique de cette loi sur les congés culturels demanderait un long développement. L'ensemble des grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire demandaient depuis de longues années que des moyens soient accordés aux travailleurs pour qu'ils puissent efficacement se former et devenir ensuite eux-mêmes animateurs d'action culturelle.

Donner à tous un temps pour la culture semblait un des premiers moyens efficaces pour arriver à cette formation culturelle.

Le GERJEP (Groupe d'Etude et de Rencontre des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire) constituée à cet effet, en mars 1959, un groupe de travail chargé de préparer une proposition de loi tendant à accorder des congés culturels à tous les jeunes travailleurs. Le 13 novembre, le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports est officiellement saisi de la proposition du GER-

JEP. Les services gouvernementaux élaborent en mai et juin 1960 un projet de loi. Après diverses discussions et modifications qui se traduisent par une réduction sensible de la durée des congés ainsi que des catégories et du nombre des bénéficiaires, le gouvernement dépose fin juillet 1961 son projet devant les deux Chambres.

La loi est promulguée le **29 décembre 1961** après de nouveaux délais dus notamment à la résistance du patronat. En mars et mai 1963 paraissent les décrets d'application. Les arrêtés fixant les listes des organisations habilitées à recevoir des stagiaires au titre de la nouvelle loi sont publiés :

— le **22 juin 1963** en ce qui concerne les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, après avis du Haut Comité de la Jeunesse réuni le **23 avril 1963**,

— le **24 août** en ce qui concerne les Fédérations sportives et de Plein Air, après avis du Haut Comité des Sports réuni le **20 juin 1963**.

II. analyse des principales dispositions

Les congés au titre de la loi du **29 décembre 1961** sont limités à une durée de 6 jours qui peut être fractionnée une fois.

Les bénéficiaires doivent être âgés de moins de 25 ans. Des candidats de plus de 25 ans peuvent être admis s'ils sont, depuis au moins trois ans, déjà animateurs d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire, mais pour une seule session. Leur qualité d'animateur doit être attestée par le représentant dans leur département de résidence, du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Une « grille » fixe le nombre maximum de bénéficiaires annuels dans chaque entreprise. Cette « grille » favorise en fait les salariés de petites entreprises. En effet, dans les entreprises de 50 salariés, un salarié peut bénéficier chaque année de la loi du 29 décembre 1961 alors que, dans une entreprise de 10.000 salariés, les bénéficiaires seront au nombre de 14.

Des calculs approximatifs ont établi que le nombre total des bénéficiaires serait, théoriquement, de l'ordre de 100.000 par an, sur un total de 13 millions de salariés. Rien n'empêche bien entendu la direction d'une entreprise d'accorder à ses salariés des autorisations complémentaires au delà du nombre minimum légal. Le bénéfice de la loi ne peut être refusé qu'une fois par la Direction (à condition que le nombre légal des bénéficiaires ne soit pas dépassé). L'employeur doit justifier le refus

par les nécessités particulières de l'entreprise et après consultation du Comité d'Entreprise.

Les fonctionnaires et autres salariés de l'Etat bénéficient des dispositions de la loi au même titre que les autres salariés. Les congés restent en principe non payés, mais aux décrets d'application vient s'ajouter l'inscription au budget du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, de crédits *au titre de la Promotion sociale*.

La Délégation générale à la Promotion sociale, organisme institué auprès du Premier Ministre, dispose de crédits pour favoriser les efforts de travailleurs qui désirent continuer et reprendre leurs études afin de s'élever dans la hiérarchie de leur profession ou changer de profession. Ce service soutient également les efforts tendant à élever le niveau professionnel, technique, social et culturel de collectivités ou de milieux ouvriers; il s'intéresse à l'amélioration de la culture générale des travailleurs comme condition de toute promotion sociale individuelle ou collective. C'est lui qui a permis la création d'un grand nombre de bourses qui sont attribuées aux bénéficiaires des « Congés culturels » (1).

Comme on peut le constater par ce bref historique, la loi du 29 décembre 1961 représente une étape capitale pour l'Education populaire et l'Education permanente et

(1) Le montant de ces bourses est de 250 francs : 150 francs vont au « boursier », 100 francs à l'association ou l'institution qui organise le stage.

pour tous les Mouvements d'Education populaire et de Jeunesse, un point de départ concret pour de nouvelles actions en faveur de l'institution d'un congé culturel non soumis aux restrictions de la loi actuelle : restriction quant au but (formation de cadres d'organisations de Jeunesse et d'Education populaire), quant à l'âge des bénéficiaires (25 ans maximum), quant au nombre annuel de bénéficiaires, quant à la durée (6 jours seulement). Ce congé devrait en outre être rémunéré au même titre que les congés annuels ordinaires, et les agriculteurs et les ménagères notamment devraient aussi pouvoir en bénéficier.

Un grand avenir s'ouvre ainsi aux activités que l'on désigne en France par des termes variés qui se recoupent plus ou moins : Education populaire, Education des adultes, Education permanente, Promotion sociale, Développement culturel. La loi du 29 décembre 1961, après celle de 1957 instituant le congé de formation syndicale, fournit quelques possibilités pour faire face à ces besoins dont le poids ne cesse de croître. Pour continuer à mener ce combat, il faut d'abord que les organismes de jeunesse et d'éducation populaire parviennent à étoffer leur action en se donnant des cadres mieux formés et plus nombreux, et en convainquant les organisations syndicales ou politiques de l'importance des problèmes en jeu ; car il faut avouer que ces organisations traditionnelles ne voient pas toujours très clairement que l'action pour l'éducation permanente doit aujourd'hui figurer en tout premier lieu dans leurs programmes.

III. application

Pour les organismes français de jeunesse et d'éducation populaire, l'entrée en application de la loi du 29 décembre 1961 vers la fin du printemps 1963 a donc créé une obligation immédiate : celle de prouver que cette loi est applicable et que les travailleurs sont désireux de l'utiliser. C'est à l'automne 1963 que les premières activités en application de la nouvelle loi ont pu être organisées. Dans ce domaine, nous allons décrire brièvement l'expérience qu'a tentée notre mouvement, Peuple et Culture, spécialisé depuis sa fondation en 1944 dans la formation des animateurs de mouvements et institutions de jeunesse et d'éducation populaire, en organisant entre septembre et décembre 1963 pas moins de vingt-trois sessions de formation pour les bénéficiaires des « Congés culturels ».

Avec des moyens réduits (500 bourses seulement nous ont été accordées sur 900 primitivement prévues), en demandant à nos instructeurs nationaux et régionaux un effort sans précédent, nous avons pu mener à bien cette expérience qui nous a permis d'entrer en contact avec un public jusqu'ici tenu à l'écart de tout véritable moyen d'information et de formation, et qui nous a révélé les besoins nombreux et importants de ce public et sa très grande qualité d'attention.

Si l'on se place au point de vue de Peuple et Culture, l'expérience est donc concluante. Sans préparation, sans effort véritable de publicité, alors que la nouvelle loi était encore pratiquement inconnue, nous avons pu

recevoir 480 stagiaires en 10 semaines. En fait, si le nombre des bourses n'avait pas été limité, nous aurions sans doute pu dépasser ce chiffre. C'est pourquoi Peuple et Culture pense que le mouvement pourra recevoir en 1964 un maximum de 1.200 stagiaires au titre de la loi du 29 décembre 1961, ce qui signifie une moyenne mensuelle de 4 stages spéciaux de 25 participants bénéficiaires de congés culturels.

Mais le nombre de bourses qui nous a été effectivement accordé reste en deçà de ce maximum et nous permettra tout juste de refaire dans de meilleures conditions de préparation l'expérience de 1963. Il est vrai que les crédits de la promotion sociale agricole nous mettront à même, en fin de compte, en additionnant salariés et agriculteurs, de recevoir quand même plus d'un millier de stagiaires nouveaux qui, sans la loi du 29 décembre 1961 et sans les crédits de promotion sociale, n'auraient jamais pu participer à nos stages.

IV. loi sur les congés culturels

LOI n° 61-1448 du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés et apprentis en vue de favoriser la formation de cadres et animateurs pour la jeunesse.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article Premier

Les travailleurs salariés et apprentis des deux sexes, des secteurs public et privé, âgés de moins de vingt-cinq ans, désireux de participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement de cadres et animateurs, ont droit, sur leur demande, à un congé non rémunéré de six jours ouvrables par an pouvant être pris en une ou deux fois à la demande du bénéficiaire.

Article 2

La durée du congé prévu à l'article premier est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour l'ensemble des autres droits résultant pour l'intéressé de son contrat.

Article 3

La durée du congé ne peut être imputée sur la durée du congé payé annuel.

Le congé prévu par la présente loi ne peut se cumuler avec celui prévu par la loi n° 57-821 du 23 juillet 1957 qu'à concurrence de douze jours ouvrables pour une même année.

Article 4

Les conditions dans lesquelles le congé prévu par la présente loi doit être attribué aux agents des services publics et des entreprises publiques ainsi qu'aux travailleurs jouissant d'un régime de congé plus avantageux que celui qui résulte du chapitre IV ter du Livre II du Code du Travail, sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article 5

Les modalités d'application de la présente loi sont précisées par des décrets en Conseil d'Etat. Ceux-ci fixent notamment :

1° Les règles selon lesquelles est déterminé, par établissement, le nombre maximum de travailleurs ou apprentis susceptibles de bénéficier, au cours d'une année, du congé prévu à l'article premier.

2° Les conditions dans lesquelles l'employeur peut, le cas échéant, différer le congé, en raison des nécessités propres de son entreprise ou de son exploitation.

3° Les conditions dans lesquelles les salariés âgés de

plus de vingt-cinq ans peuvent être exceptionnellement admis à bénéficier du congé prévu par la présente loi.

4° Les conditions dans lesquelles sera établie la liste des organismes dont les activités ouvrent droit au congé prévu à l'article premier. Cette liste sera proposée par le Haut Comité de la Jeunesse et le Haut Comité des Sports pour ce qui concerne ses attributions et arrêtée par le Premier ministre, après avis des ministres intéressés.

Article 6

Les infractions à la présente loi ou aux décrets pris pour son application sont des contraventions. Des règlements d'administration publique détermineront les peines applicables.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 décembre 1961,

DECRET n° 63-500 du 20 mai 1963 relatif aux modalités d'octroi du congé prévu par la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés et apprentis en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des affaires

culturelles, du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre des armées, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'industrie, du ministre de l'agriculture, du ministre du travail, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre de la construction,

Vu la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961, et notamment ses articles 4 et 5;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article Premier

Le travailleur ou l'apprenti désireux de bénéficier du congé prévu à l'article premier de la loi susvisée du 29 décembre 1961 doit présenter par écrit sa demande à son employeur trente jours au moins à l'avance en précisant la date et la durée de l'absence envisagée ainsi que la désignation de l'organisme responsable du stage ou de la session.

Article 2

Le bénéfice du congé demandé est de droit, sous réserve des dispositions ci-après du présent décret.

Le travailleur ou l'apprenti dont la demande n'aurait pas été satisfaite, en raison des conditions mentionnées aux articles 3 et 4 ci-après, bénéficie d'une priorité pour l'octroi ultérieur d'un congé.

Article 3

Le bénéfice du congé peut être refusé par l'employeur s'il établit que le nombre de travailleurs ou apprentis ayant bénéficié du congé, durant l'année en cours, atteint la proportion ci-après :

Etablissements occupant :

Moins de 50 salariés : 1 bénéficiaire

De 50 à 100 salariés : 2 bénéficiaires

De 100 à 200 salariés : 3 bénéficiaires

De 200 à 500 salariés : 4 bénéficiaires

De 500 à 1.000 salariés : 5 bénéficiaires

De 1.000 à 2.000 salariés : 6 bénéficiaires,

et, au delà de 2.000 salariés, un bénéficiaire de plus par tranche supplémentaire de 1.000 salariés.

Article 4

Le bénéfice du congé peut être refusé par l'employeur s'il établit que ce refus est justifié par des nécessités particulières à son entreprise ou à son fonctionnement.

Ce refus ne peut intervenir qu'après consultation du Comité d'entreprise, ou le cas échéant du Comité d'établissement, ou, à défaut, des délégués du personnel.

Si le travailleur ou l'apprenti renouvelle sa demande après l'expiration d'un délai de quatre mois, un nouveau refus ne peut lui être opposé, sauf en cas de dépassement du nombre déterminé par l'article 3.

Article 5

Tout refus de l'employeur doit être motivé et noti-

fié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent la réception de sa demande.

Article 6

Pour les professions agricoles définies par les articles 616, 1144 et 1152 du code rural et par l'article 1060 (4°, 5°, 6° et 7°) du dit code, les congés prévus par la loi susvisée du 29 décembre 1961 ne pourront être exigés pendant la période de grands travaux fixés par les arrêtés préfectoraux pris en application de la loi n° 57-821 du 23 juillet 1957 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière.

Les dispositions de l'alinéa ci-dessus ne seront pas applicables lorsque les travailleurs ou apprentis présentent leur demande en vue de participer à des activités à l'échelon national ou régional auxquelles sont appelés à s'associer des travailleurs et apprentis originaires de différents départements.

Article 7

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux travailleurs visés à l'article 4 de la loi susvisée du 29 décembre 1961 qui jouissent d'un régime de congé plus avantageux que celui qui résulte du chapitre IV ter du livre II du code du travail.

Toutefois, dans ce cas, les conditions d'attribution du congé prévu à l'article premier du présent décret pourront faire l'objet de mesures particulières d'adaptation selon des règles fixées par décret en Conseil d'Etat.

Article 8

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux entreprises publiques.

Toutefois, pour les entreprises publiques non visées à l'article 31-0 du livre premier du code du travail, les arrêtés pris par les ministres intéressés préciseront les organismes appelés à donner leur avis dans les conditions prévues par l'article 4 ci-dessus.

Article 9

A titre exceptionnel et uniquement pour participer à un seul stage de formation supérieure d'animateurs, les travailleurs âgés de plus de vingt-cinq ans peuvent être admis à bénéficier du congé prévu par la loi susvisée du 29 décembre 1961. Ils doivent présenter, à l'appui de leur demande, une attestation délivrée par l'inspecteur départemental de la jeunesse et des sports justifiant qu'ils ont participé, depuis trois ans au moins, à l'encadrement d'activités d'animation organisées par des associations figurant sur la liste prévue par le décret n° 63-263 du 18 mars 1963 et qu'ils sont désignés pour prendre part à un stage de formation supérieure d'animateurs.

Les limites numériques prévues à l'article 3 ci-dessus ne sont pas applicables aux travailleurs âgés de plus de vingt-cinq ans. Sous cette réserve, les dispositions des articles 4 et 5 ci-dessus leur sont applicables.

Article 10

A l'issue des stages ou sessions visés à l'article pre-

mier ci-dessus, l'organisme chargé de ces stages ou sessions doit délivrer au travailleur ou à l'apprenti une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé. Cette attestation est remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Article 11

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des armées, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie, le ministre de l'agriculture, le ministre du travail, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1963.

DECRET n° 63-501 du 20 mai 1963 relatif à l'attribution aux fonctionnaires et agents des administrations de l'Etat, des départements et des communes et des établissements publics du congé prévu par la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961 accordant des congés non rémunérés aux travailleurs salariés et apprentis en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, du ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, du ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre de l'intérieur, du ministre des armées, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre délégué chargé de la coopération, du ministre de l'éducation nationale, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'industrie, du ministre de l'agriculture, du ministre du travail, du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de la construction, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des postes et télécommunications, du ministre de l'information et du ministre des rapatriés;

Vu la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961, et notamment son article 4;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Article Premier

Les fonctionnaires ou agents des administrations de l'Etat, des départements et des communes et des établissements publics autres que ceux visés à l'article 8 du décret n° 63-500 du 20 mai 1963 qui désirent obtenir le congé prévu par la loi susvisée du 29 décembre 1961 doivent présenter une demande écrite à leur chef de service au moins trente jours à l'avance.

Cette demande doit préciser la date et la durée de l'absence sollicitée et le nom de l'organisme responsable de la session ou du stage.

Pendant la durée de ce congé, les émoluments du bénéficiaire seront réduits au montant des retenues légales pour retraite et sécurité sociale afférentes à son grade ou emploi. L'intéressé conserve en outre ses droits à la totalité des suppléments pour charges de famille.

Article 2

Le bénéfice du congé est de droit, sauf dans le cas où les nécessités du service s'y opposent. Lorsqu'il existe une commission administrative paritaire compétente à l'égard de l'agent intéressé, le congé ne peut être refusé qu'après consultation de cette commission. Toutefois, la dite commission peut déléguer ses pouvoirs à deux personnes choisies dans son sein.

Article 3

L'organisme chargé de la session ou du stage délivre au fonctionnaire ou à l'agent public qui y a participé une

attestation. Celle-ci est remise par l'intéressé à son chef de service au moment de la reprise de ses fonctions.

Article 4

A titre exceptionnel et pour une seule fois, les fonctionnaires et agents publics âgés de plus de vingt-cinq ans qui remplissent les conditions prévues par l'article 9 du décret n° 63-500 du 20 mai 1963 peuvent être admis au bénéfice des dispositions de l'article premier du présent décret.

Article 5

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre délégué chargé de la coopération, le ministre de l'éducation nationale, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie, le ministre de l'agriculture, le ministre du travail, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de la construction, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des postes et télécommunications, le ministre de l'information et le ministre des rapatriés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mai 1963.

V. liste des organismes pouvant organiser des stages congés culturels

I. - ORGANISMES NATIONAUX

- * A Cœur Joie.
Action, Education, Information Civique et Sociale.
Alliance des Equipes Unionistes.
Alliance des Unions Chrétiennes des Jeunes Gens de France.
Amis du Service Civil Volontaire International.
Association de Culture Populaire et Sciences Sociales.
Avenir et Joie (Jeunesse Ouvrière Catholique Féminine).
Centre de Coopération Culturelle et Sociale.
Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active.
Centre National des Ateliers Educatifs « Le Claireau ».
C.I.D.A.L.C.
Cœurs Vaillants, Ames Vaillantes.
Comité de Soutien du Centre International de Formation Européenne.
Comité Français du Cinéma pour la Jeunesse.
Comité Protes*ant des Colonies de Vacances.
Compagnons Bâtisseurs.
Concordia.
Confédération des Travailleurs Intellectuels de France.

(1) Les associations marquées d'un * relèvent du Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles.

- * Confédération Musicale de France.
Confédération Nationale de la Famille Rurale.
Culture et Télévision.
Eclaireurs de France.
Eclaireurs Unionistes.
Eclaireurs Israélites.
Education et Vie Sociale.
Ecole des Parents et des Educateurs.
Fédération des Académies Populaires d'Arts Plastiques.
- * Fédération des Centres Musicaux Ruraux.
Fédération des Colonies de Vacances Familiales.
Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Enseignement Technique.
Fédération Française des Ciné-Clubs.
Fédération Française des Ciné-Clubs de Jeunes.
Fédération Française des Eclaireuses.
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.
Fédération Française des Universités Populaires.
Fédération Loisirs et Culture Cinématographique.
- * Fédération Musicale Populaire.
Fédération Nationale des Clubs de Loisirs « Léo Lagrange ».
Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France.
- * Fédération Nationale des Sociétés Françaises de Théâtre.
Fédération Nationale du Cinéma Educatif.
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse.
Film et Vie.
Francs et Franches Camarades.
Guides de France.

Groupe Construire.
 Institut de Culture Ouvrière.
 Institut d'Etudes Sociales.
 Jeunes Equipes d'Education Populaire.
 Jeunes Sciences.
 Jeunesse Agricole Catholique (M.R.J.C.).
 Jeunesse Agricole Catholique Féminine.
 Jeunesse au Plein Air.
 Jeunesse et Reconstruction.
 La Vie Active.
 Ligue Française de l'Enseignement.
 Ligue Française des Auberges de Jeunesse.
 Les Amitiés Sociales.
 Moulin des Apprentis.
 Mouvement Chrétien pour la Paix.
 Mouvement de l'Enfance Ouvrière.
 Mouvement de Libération Ouvrière.
 * Mouvement Laïque des Cultures Régionales.
 Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse.
 Peuple et Culture.
 Rencontre de Jeunes.
 Scouts de France.
 Services Populaires (Jeunesse Ouvrière Chrétienne Masculine).
 Tourisme et Travail.
 Union des Foyers de Jeunes Travailleurs.
 Union Féminine Civique et Sociale.
 Union Française des Colonies de Vacances.
 Union Nationale des Centres de Montagne.

Union Nationale des Foyers Ruraux de la Famille et des Jeunes.
 Union Nationale Inter Ciné-Clubs.
 Union Nautique Française.
 Vie Nouvelle.

II. - ORGANISMES REGIONAUX

Alpes de Lumière.
 Association Bourguignonne Culturelle.
 Association Franc-Comtoise de Culture.
 Chants et Danses de France.
 Kendalc'h.
 Musique et Culture.

III. - AUTRES ORGANISMES

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.
 Bureau pour le Développement de la Production Agricole.

VI. Stages Congés culturels organisés par Peuple et Culture du 16 Septembre au 31 Décembre 1963

(Loi du 29 Décembre 1961)

LIEUX	DATES	THEMES	stagiaires NOMBRE
Castelsarrasin	16 au 21-9-63	Initiation générale à l'Education Populaire	27
Montauban	21 au 26-10-63	Formation d'animateurs à l'Education Populaire	19
Lyon	31-10 au 3-11	Initiation générale Entraînement Mental	7
Corrèze/Hollande	9 au 17-11-63	Voyage d'Etude sur l'Economie rurale en Hollande	48
Marly-le-Roi	11 au 16-11-63	Initiation aux techniques d'Education Populaire	8
Châtel-Guyon	25 au 30-11-63	Initiation à l'animation des groupes d'Education Populaire	13
Aix-en-Provence	25 au 30-11-63	Initiation à l'Education Populaire. Economie	26
Aubazine (Corrèze)	Entra	Entraînement mental appliqué à la	16
	25 au 30-11-63	formation d'animateurs de l'habitat	
Montauban	25 au 30-11-63	Entraînement mental appliqué aux cercles d'Education Populaire	30
Rouen	7 au 7-12-63	Formation d'animateurs	13
Nancy	9 au 14-12-63	Initiation générale à l'Education Populaire	15

Mulhouse-Jussy	16 au 21-12-63	Initiation générale à l'Education Populaire	30
Belfort	16 au 21-12-63	Initiation générale à l'animation des groupes	13
Le Havre	16 au 21-12-63	Initiation générale à l'Education Populaire	27
Marly-le-Roi	16 au 21-12-63	Formation d'animateurs de l'Education Populaire	6
Paris-Charonne (M.J.C.)	26 au 31-12-63	Aspects historiques, sociologiques, techniques des activités récréatives des jeunes	20
Mantes-la-Jolie	26 au 31-12-63	Initiation à l'Education Populaire	12
Paris-Belleville M.J.C.	26 au 31-12-63	Initiation au théâtre	15
Montrouge	26 au 31-12-63	Initiation à l'animation des groupes	15
Foyer de Jeunes Pierre Demours	26 au 31-12-63	Initiation aux problèmes économiques et sociaux	36

En outre ont été organisées ou terminées après le 31 décembre 1963 et pendant les deux premiers mois de 1964 les sessions suivantes :

Falkenstein (Allemagne)	2- au 8-1-64	Information sur les réalisations de l'Education Populaire en Allemagne	4
Grenoble	21/22/23-12-63 8/9/10-2-64	Formation d'animateurs	27
Castelsarrasin	février 1964	Initiation générale à l'Education Populaire	30
Strasbourg	février 1964	Animateurs de Ciné-Club	35

VII. le service formation II de peuple et culture

LE 17 avril 1963, une circulaire de M. Maurice Herzog, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, relative aux modalités d'application de la loi du 29 décembre 1961 donnait pratiquement le « Feu Vert » aux Associations pour la mise sur pied des sessions destinées aux bénéficiaires de la loi sur les Congés Culturels.

Cette circulaire indiquait dans quelles limites concrètes de budget il était possible d'évoluer (150 francs d'indemnité à verser aux stagiaires pour manque à gagner ; 100 francs aux Associations pour organiser des stages de 6 jours minimum entièrement gratuits pour les participants).

Le 6 mai, Peuple et Culture, répondant à cette circulaire, faisait part au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de son intention de consacrer un effort particulier aux « Congés culturels » en créant un service nouveau : « Formation II (Promotion Sociale) ».

En même temps, le Comité Directeur de Peuple et Culture décidait de donner en 1963 priorité absolue tant au plan national que régional à l'organisation des premiers stages Congés Culturels.

En juillet, le Bureau de PEC fixe les détails concernant la mise en place rue Cassette du service Formation II et décide notamment de recruter deux instructeurs, un chef de service et une secrétaire.

Aux journées d'animateurs d'Houlgate 1963, le planning de la campagne de stages 1963 est élaboré en accord avec les responsables régionaux ; au retour des vacances, le 1er octobre 1963, le Service Formation II entre en fonctionnement, avec provisoirement un seul instructeur-chef de service (Yves Caillaud) et une secrétaire.

EN TROIS MOIS il faut :

INFORMER les groupes régionaux de PEC (circulaires administratives, calendriers des stages etc...)

le public (création d'un tract, tirage des textes de la Loi ; modèles de lettres à l'employeur, articles de Presse, informations radio télé etc...)

les Entreprises (Ciments Lafarge, R.N.U.R. etc...)

les organismes socio-culturels (U.N.C.A.F., A.L.F.A., Institut du Travail Social etc...)

les Associations groupements divers (Centres culturels, Comités d'entreprise, Centre National des Coopérateurs etc...)

ORGANISER l'encadrement (liste des instructeurs nationaux et régionaux)

le recrutement (notamment pour les 150 stagiaires de la région parisienne)

les programmes et l'implantation des stages.

REALISER 23 stages en trois mois (d'un bout à l'autre de la France)

DIFFICULTES RENCONTREES :

Information . — Les employeurs comme les salariés sont encore peu au courant de la Loi et des décrets d'application. Les Associations d'Education Populaire et les Mouvements de jeunesse agréés semblent envisager d'une manière différente les possibilités offertes par les textes nouveaux. Il en résulte une dispersion et une certaine confusion dans les informations lancées par chaque organisme.

Organisation . — L'expérience de l'automne 1963, que l'on pourrait qualifier d'« opération éclair », a rendu inévitables en peu de temps une grande quantité d'erreurs qu'il nous sera facile, les connaissant bien désormais, d'éviter. La période de mise en place de « Formation II » et du nouveau service « Régions » ayant été la même que celle des premières réalisations, il n'était pas facile de tout prévoir et de tout coordonner à la fois, dans un moment où, tous les trois jours en moyenne, commençait un stage quelque part entre Strasbourg et Marseille... De plus, les M.J.C., foyers, maisons collectives de toutes sortes pouvant accueillir des stages se trouvaient inégalement répartis selon les départements, et les prix de journée demandés dépassaient toujours et souvent même largement la subvention accordée par jour et par stagiaire pour les sessions organisées hors des CREPS.

DIFFICULTES PEDAGOGIQUES :

Il n'est pas facile d'établir une progression de stages et de définir des contenus pour un public dont on ne connaît précisément ni la composition ni le niveau de besoin.

En liaison avec la Commission « Application des Sciences sociales à l'Education populaire », le service Formation II a, dès novembre 1963, distribué dans 6 stages de la région parisienne des questionnaires « avant » et « après stage » dont le dépouillement nous apporte de précieuses indications sur ce public nouveau (1).

En 1963, les réunions de stagiaires provoquées par les responsables avant les stages, chaque fois qu'il a été possible de le faire, ont permis de mesurer l'extraordinaire curiosité des participants et de dresser une liste des besoins d'information ou de perfectionnement d'une très grande diversité... Ce qui n'était pas pour faciliter la tâche des directeurs de stages...

Nous donnons plus loin quelques exemples de programmes de stages réalisés en 1963 (2). On verra mieux aussi quelles difficultés nous avons dû surmonter en cherchant à apporter des réponses au plus grand nombre des questions posées, aux désirs exprimés par les stagiaires, et pour choisir une dominante pour chaque ses-

(1) Voir ci-dessous, page 68, une note de synthèse sur les premiers résultats de dépouillement.

(2) Voir page 41 à page 67.

sion : Information générale, initiation à une technique, enrichissement personnel ou formation d'animateurs ?

De très grandes difficultés sont apparues, bien entendu, en ce qui concerne les instructeurs. Notre mouvement n'a que très peu de permanents, les instructeurs bénévoles, eux aussi en nombre insuffisant (quoique en augmentation continue), sont rarement libres au moment venu. Certains responsables, comme J.-F. Chosson, ont dû assumer presque sans interruption pendant trois mois la direction de stages. La nécessité de faire face aux devoirs créés par la loi du 29 décembre 1961 a imposé aux dirigeants de nos groupes de province un labeur nouveau, alors qu'ils ne pouvaient sacrifier des activités entreprises dans d'autres secteurs non moins intéressants. C'est par un effort sans précédent de dévouement et de courage que nous avons gagné cette épreuve.

ELEMENTS POSITIFS :

Public des stages. — En 1963, Peuple et Culture a reçu en 3 mois 450 stagiaires Promotion Sociale, 50 autres ont suivi des stages en janvier et d'autres encore seraient venus si nous avions eu des bourses pour les recevoir. En effet, sur 900 bourses demandées et promises, nous en avons reçu en fin de compte 490 seulement.

Il ressort des premières statistiques établies que plus de 300 stagiaires n'avaient jamais eu l'occasion de participer à un stage d'Education populaire. Sur ces 300, environ 200 n'avaient jamais eu la possibilité de s'adonner à une forme d'étude quelconque depuis leur sortie de

l'école primaire. Le plus grand nombre d'entre eux a pu faire en même temps l'apprentissage de la vie de groupe d'un type adulte.

Expérience pédagogique. — La multiplicité des stages et la diversité des programmes réalisés en fonction des besoins locaux offrent à Peuple et Culture un moyen puissant de progrès pédagogiques.

L'Ecole de perfectionnement de Boulouris (1) a fait ressortir la richesse et la diversité des expériences effectuées ces derniers mois.

De l'avis de tous les responsables de stage, on avait rarement eu dans nos stages classiques autant d'occasions de renouveler nos méthodes et de rajeunir nos certitudes, autant de résultats utilisables pour le bénéfice de tous. Il n'est pas exagéré de dire, à la suite de cette Ecole de perfectionnement, que déjà la Promotion sociale nous « paie » largement l'investissement pédagogique et méthodologique important engagé pour la formation tant au niveau des personnes (instructeurs et directeurs de stages) qu'au niveau du mouvement dans son ensemble.

Activité régionale. — La mise en application de la loi sur les Congés culturels a permis à 10 groupes régionaux d'organiser de nouveaux stages et d'apporter une amélioration à la qualité des animateurs d'un grand nombre d'Associations locales. D'autre part, la rencontre au sein des stages de jeunes animateurs appartenant aux

(1) Voir plus loin, page 106.

groupements les plus divers permet d'ébaucher ou de consolider une certaine coordination des actions d'Education populaire sur le plan local, départemental ou régional.

Mais un stage de 6 jours ne peut apporter une formation sérieuse, et ceci tous les stagiaires l'ont compris. Dans beaucoup de régions, des groupes de perfectionnement « après stage » se sont formés, des soirées, des week-ends s'organisent qui prolongent l'effet de nos sessions.

A partir du 1er janvier 1964, le Service Formation II s'est vu chargé, en plus des stages « Congés culturels », de l'aide aux stages et week-ends régionaux ou départementaux, des « interventions diverses » et de la Promotion collective agricole. Les stages nationaux, les Universités et l'Ecole de perfectionnement restent sous la responsabilité de Formation I dirigé par Geneviève Cacères, qui garde en outre la direction générale de tout le secteur Formation I et Formation II.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE FORMATION II ?

La formation d'animateurs d'Education populaire par les moyens offerts par les diverses initiatives prises au titre de la Promotion sociale.

Cette formation doit en principe prendre appui en priorité sur les spécialités originales de Peuple et Culture :

- Entraînement mental (et ses diverses applications),

- Application des Sciences sociales à l'Education populaire,

- Esthétique de la vie quotidienne.

LES MOYENS dont nous disposons sont donc :

a) Les stages « Congés culturels » (loi du 29 décembre 1961),

b) Les activités de formation au titre de la promotion sociale (stages, voyages d'études, cycles et veillées),

c) Les stages, journées d'étude, week-ends correspondant aux besoins particuliers des groupes départementaux ou régionaux de PEC et visant :

- au perfectionnement des animateurs locaux,
- à l'information générale sur l'Education populaire,
- à l'étude des problèmes locaux de diffusion et de promotion de la culture,
- à la diffusion de thèmes définis par le Bureau National,
- à la présentation et l'expérimentation du matériel créé par PEC,

d) Les interventions diverses à la demande d'autres organismes.

QUI REALISE CETTE ACTION ?

Pour les activités qu'il organise ou qu'il soutient, le service « Formation II » n'agit pas directement mais par

l'intermédiaire des instructeurs nationaux, des Commissions nationales et encore plus des *groupes départementaux affiliés au mouvement*.

EN CONCLUSION :

Réunis à Paris le 14 mars 1964, les responsables départementaux et régionaux qui en 1963 ont organisé un ou plusieurs stages « Congés culturels » ont constaté l'importance primordiale qu'a pris cet événement dans l'activité de leur groupe.

Bien qu'imparfaite et limitée, la loi du 29 décembre 1961 est un premier pas vers une éducation permanente à la portée de tous, et l'adhésion immédiate de salariés de toutes catégories aux réalisations déjà entreprises prouve que l'éducation permanente commence à être ressentie comme un besoin urgent.

En donnant une large priorité, en 1964 comme en 1963, au lancement d'activités intéressant la *Promotion sociale culturelle collective*, Peuple et Culture veut rendre évidente, par les faits, l'urgence de ce besoin. La création d'un service spécial « Formation II » à l'échelon national prouve bien qu'au delà de cette démonstration Peuple et Culture entend concentrer ses efforts à moyen terme et à long terme sur la réponse cohérente et efficace à apporter à ce besoin urgent. L'Ecole de perfectionnement de Boulouris 1964, suivant immédiatement la première campagne « Congés culturels », a permis de dégager, sur la base des premières expériences réalisées, les grandes lignes de cette réponse.

Souhaitons que, tant au niveau national qu'au niveau régional et départemental, soit maintenue la priorité donnée en 1963 aux activités de Promotion sociale et que ces activités soient considérées par tous nos militants comme un moyen privilégié de diffusion des *méthodes et des contenus auxquels Peuple et Culture accorde le plus d'intérêt*.

Les activités de Promotion sociale nécessitent un effectif toujours croissant d'instructeurs et un matériel pédagogique toujours mieux adapté et toujours plus riche. Il est donc indispensable que les Commissions tant départementales que régionales et nationales comprennent l'importance de la collaboration que nous leur demandons dans ce domaine et qu'elles travaillent dans l'optique d'un mouvement qui, dans ses seuls stages nationaux, accueillera en 1964 plus de 1.500 stagiaires contre 300 en 1962 !

Nous exprimons enfin le souhait qu'au terme de la deuxième campagne de stages de promotion sociale l'Etat nous mette à même d'envisager une politique à long terme (cinq ans au moins) qui permettrait d'entreprendre des recherches sérieuses afin de normaliser cette formation nouvelle et de l'asseoir sur des bases solides, notamment en ce qui concerne le nombre et la qualification de nos instructeurs.

VIII. compte-rendus et programmes

Il n'est pas possible de publier ici les 25 dossiers de comptes rendus de stage qui nous sont parvenus. Pourtant, il serait très intéressant pour tous d'en avoir connaissance. On trouvera ci-dessous quatre extraits de ces dossiers :

1. - *Au lendemain du premier stage « Congés culturels »*. — Compte rendu de Raymond Mariet, Directeur de stage (Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne, 16/21-9-63).

2. - *Un programme. Les critiques des stagiaires. Les conséquences de stage*. — C.R.E.P.S. de Chatel-Guyon : stage de formation d'animateurs (25-30 novembre 1963).

3. - *Le point de vue d'un stagiaire*. — Compte rendu envoyé par un participant au stage de Montrouge (Initiation à l'animation de groupe, 26/31-12-63).

4. - *Le rock' pourquoi?... comment?...* — Extraits de la table ronde des journalistes des nouvelles revues de jeunes, organisée au cours du stage « Jeunes du rock'... hommes de demain » (Paris, M.J.T. de Charonne, 26-31 décembre 1963).

AU LENDEMAIN DU PREMIER STAGE

« CONGES CULTURELS »...

Initiation Générale à l'Education Populaire

Auberge de la Jeunesse, Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne)

16 au 21 septembre 1963

Compte-rendu du Directeur de Stage : Raymond MARIET

Perspectives générales et buts du stage :

Premier stage réservé par PEC aux bénéficiaires de la loi du 29 décembre 1961, cette session devait présenter obligatoirement un caractère expérimental.

On ne pouvait savoir, à priori, lesquels parmi les milieux et organismes contactés répondraient à notre invitation. D'où une incertitude sur l'âge moyen et le niveau culturel des participants. Le programme définitif n'a pu, en conséquence, être établi qu'après examen des candidatures reçues.

Quelques principes généraux avaient toutefois été retenus. Le stage devait se présenter comme une session d'initiation générale à l'éducation populaire destinée à :

— faire prendre conscience aux jeunes inorganisés sur le plan des loisirs de l'intérêt présenté par les acti-

vités des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire;

- initier les participants à l'utilisation de quelques techniques d'animation (club de lecture, ciné-club, enquête);

- les familiariser avec l'étude du milieu, nécessaire au développement d'activités culturelles.

Principes de progression du stage :

Le programme se développait sur trois paliers :

- Mise en contact des stagiaires avec quelques techniques d'animation : club de lecture, ciné-club, visite-enquête dirigés par les cadres;

- Séances théoriques se rapportant aux techniques présentées : perspectives culturelles offertes, méthodes d'animation;

- Travaux pratiques : conçus comme des exercices d'application destinés à familiariser les stagiaires avec l'emploi des techniques : conduite d'un ciné-club, d'un club de lecture, enquête sur les ressources et les besoins d'une localité dans le domaine des loisirs.

Réactions face au rythme du stage :

Le programme paraissait équilibré; le rythme n'était pas excessif et a bien convenu à l'ensemble des stagiaires.

Les veillées, peu nombreuses (deux), n'ont pas imposé aux participants une trop grande fatigue qui aurait nui au rendement des autres activités.

Réactions face au contenu des séances :

- La participation aux discussions a donné de bons résultats : Les inorganisés ont vaincu leur timidité et leurs interventions sont devenues à la fois plus nombreuses et plus judicieuses à mesure que se déroulait le stage. Les membres des organisations de jeunesse ont compris que le déroulement d'une discussion devait être ordonné.

- Les séances théoriques paraissent avoir ouvert aux participants des perspectives nouvelles.

- Les travaux pratiques ont obtenu un grand succès : ils ont été conduits avec sérieux; les résultats obtenus au cours des enquêtes doivent être utiles au développement de la culture populaire à Castelsarrasin.

Relations humaines :

Les contacts ont été facilités par le fait que de nombreux participants se connaissaient avant le stage. Esprit de camaraderie et ambiance amicale, tant entre stagiaires qu'entre stagiaires et cadres.

Le stage dans le contexte local :

Il apparaît que cette session a constitué un événement, non seulement à Castelsarrasin, mais aussi dans les villes voisines (Montauban et Moissac) : réunir pendant une semaine 27 jeunes, dont 22 de la commune de Castelsarrasin, constituait un fait sans précédent. Deux

articles, accompagnés de photos, parus dans chacun des deux quotidiens régionaux, ont aidé à la sensibilisation du public.

Les équipes de travaux pratiques ayant effectué une enquête sur les loisirs des jeunes ont été bien accueillies par la population. De cette enquête, il ressort :

- que les jeunes souhaitent le développement des activités de loisir, le plus souvent par le développement des installations existantes (« L'Auberge de Jeunesse, c'est bien, mais elle est trop petite, il faudrait l'agrandir, faire d'autres salles. »);

- que les adultes ont conscience des problèmes posés par les loisirs des jeunes. Presque tous souhaitent que quelque chose soit entrepris dans le domaine culturel (« Le rugby ne suffit pas. »); seule, une paysanne rencontrée sur le marché s'est déclarée hostile (« Si vous vous ennuyez, vous n'avez qu'à travailler ! »);

- que les échecs qui ont été enregistrés précédemment à Castelsarrasin dans le domaine de la culture populaire paraissent avoir eu pour cause l'insuffisance de l'information préalable.

La plupart des stagiaires ignoraient qu'un caméra-club de jeunes avait été créé il y a 2 ans. D'autres n'étaient pas au courant des conditions de fonctionnement (caméras prêtées gratuitement et pellicule fournie par le groupe-ment, sans frais pour les participants).

Conclusion :

Nous devons nous féliciter des résultats de ce premier stage. Quelques conséquences immédiates ont été enregistrées :

- La première veillée de l'année du groupe ajiste (4 jours après la fin du stage) a été suivie par 24 jeunes, ce qui représente une augmentation d'environ 50 % sur les veillées qui l'an dernier avaient connu le plus haut degré de participation.

- Les responsables de l'Amicale Laïque ont décidé de reprendre les activités du caméra-club abandonnées l'an dernier.

- Une collaboration entre les activités de ce caméra-club et le groupe ajiste est envisagée.

- Une session de trois jours (9, 10 et 11 novembre 1963), réservée aux anciens stagiaires et à une vingtaine de jeunes Allemands, est envisagée dans le département par Peuple et Culture.

Mais il serait souhaitable, pour permettre l'organisation dans la commune de Castelsarrasin de sessions plus importantes :

- que l'équipement culturel de commune soit développé;

- que le groupe régional PEC soit doté d'une attribution de matériel lui permettant de mener à bien sa tâche. En particulier, un appareil de cinéma, réclamé depuis 4 ans, serait absolument nécessaire.

UN PROGRAMME...

Stage de Formation d'Animateurs C.R.E.P.S. de Chatelguyon (Puy-de-Dôme)

25 au 30 novembre 1963

Directeurs du Stage : André Lemarchand et Yves Caillaud

Horaire des repas :

Petit déjeuner 7 h. 30; déjeuner, 12 h. 15; dîner, 19 h. 15.

Education physique.

Grâce à l'amabilité de M. le Directeur du CREPS, des séances d'Education Physique (groupe de jeunes gens et groupes de jeunes filles) auront lieu chaque matin de 8 h.15 à 8 h. 45. Des douches fonctionneront de 8 h. 45 à 9 h.

Horaire du Stage

Lundi 25 novembre :

9 heures. Accueil des stagiaires. Installation.

10 heures. Présentation des stagiaires et de l'animateur.

11 h. Qu'est-ce que PEUPLE et CULTURE ?

14 h. à 17 h. Un club de lecture. « 325.000 francs » de R. Vailland. Présentation. Discussion.

20 h. 30, à Clermont-Ferrand, Salle Gaillard. Conférence de M. Cacères, Secrétaire général de Peuple et Culture, sur « La promotion des ouvriers et la culture populaire ».

Mardi 26 novembre :

9 heures à 12 heures. Information et méthodes de l'Education Populaire.

14 heures à 17 heures. Comment animer une réunion ? Soirée libre, qui pourra être consacrée à la « Bourée ».

Mercredi 27 novembre :

8 h. 30 à 12 heures. Visite de Riom. Tourisme culturel.

14 heures à 17 h. 30. Comment mieux connaître son milieu ?

16 h. 30 à 18 h. 30. Rencontre avec G. Monnet, Directeur de la Maison de Culture de Bourges . « Le Théâtre et la Culture ».

Jeudi 28 novembre :

9 heures à 12 heures. Le ciné-club. Film : « Un homme dans la foule ». Discussion. Comment animer un ciné-club ?

14 heures à 17 heures. Télévision et Education Populaire. Pédagogie du Télé-Club. La chanson moderne.

20 h. 30, à Clermont-Ferrand, au Théâtre Municipal : « La Provocation », de P. Halet, par la Comédie de Bourges.

Vendredi 29 novembre :

9 heures à 12 heures. Qu'est-ce que le développement culturel ?

14 heures, à Clermont-Ferrand, Bibliothèque municipale. Visite de la Bibliothèque. Visite de l'Exposition De-lille. Le Bibliobus.

A la Bibliothèque Populaire : discussion sur la lecture avec la collaboration de Mme la Bibliothécaire.

Soirée libre : « Bourrée ».

Samedi 30 novembre :

9 heures à 12 heures. Mise au point d'un programme de continuation de stage.

14 heures à 15 heures. Discussion libre des stagiaires sur le stage.

15 heures à 16 heures. Rencontre des stagiaires et de l'animateur. Discussion.

17 heures. Fin du stage.

LES CRITIQUES DES STAGIAIRES...

Ce qui est bon

Ce qui est moins bon

Lundi

- | | |
|--|--|
| — La présentation des stagiaires et celle de PEC par B. Cacérés. | — Le club de lecture : Lecture trop longue (3 observations). |
| — La conférence de B. Cacérés (CIPES). | Le découpage du livre (2 observations). |
-

Mardi

- | | |
|---|---|
| — Exposé sur l'entraînement mental (unanimité). | — La séance d'éducation physique trop longue (1 observation). |
| — La soirée folklorique. | — Une journée trop chargée (2 observations). |
| — Comment animer une réunion. | — L'organisation de la soirée. |
| — L'éducation physique. | |
-

Mercredi

- | | |
|---------------------------------------|--|
| — Comment mieux connaître son milieu. | — La visite trop historique de Riom (2 observations). |
| — La visite de Riom. | — Inversion de jour pour la visite de Riom. Organisation à revoir. |
| — L'exposé de G. Monnet. | |

Jeudi

- Le ciné-club.
 - La Provocation.
 - La chanson moderne.
 - Journée trop chargée.
 - Ciné-club : pas assez de conseils pratiques.
 - Comment trouver un film ? On aurait souhaité l'analyse d'une chanson.
-

Vendredi

- Visite de l'exposition Delille et des bibliothèques.
 - Les débats sur la Provocation.
 - Exposé un peu trop intellectuel.
 - Pas assez de temps pour discuter à la Bibliothèque, ainsi que pour discuter de la Provocation.
-

Remarques générales

- Il faudrait pouvoir arriver le dimanche soir et finir le samedi midi.
 - Programme trop chargé, manque de sommeil, trop de veillées, stage trop court.
 - Manque d'explication sur la prise des notes.
 - Plus de relaxation aux séances d'éducation physique.
 - Réduire la culture physique, pour permettre la douche.
 - Manque de chants.
 - Pas assez de publicité pour les Congés Culturels.
-

LES CONSEQUENCES DU STAGE...

Les propositions suivantes ont été arrêtées par les stagiaires, et leur réalisation pratique sera poursuivie au cours des mois qui viennent.

Le principe d'une rencontre mensuelle a été retenu.

Une somme de 255,83 francs a été recueillie pour la réalisation matérielle des buts poursuivis.

Programme des rencontres

1. - Les comptes rendus de stage seront mis au point le *jeudi 19 décembre*, reproduits et adressés à tous les membres de l'équipe.

2. - Pour préparer l'audition de la pièce de G. Cousin jouée par la Comédie de Saint-Etienne en janvier, une soirée de présentation de la pièce et de l'auteur aura lieu le *jeudi 16 janvier* avec la collaboration de M. Degaine du Crad, Salle de la Bibliothèque du Foyer Laïque, rue Torrillon, Clermont-Ferrand, à 20 h. 30.

3. - Une rencontre avec J. Daste est envisagée pour le *lundi 20 janvier* à 18 h. 15.

Le 21 janvier, à 17 h. 30, au Théâtre, présentation de « *Lettres de Stalingrad* » par la Comédie de Saint-Etienne.

4. - Le *jeudi 6 février*, à 20 h. 30, réunion et discussion de la pièce vue. Préparation de la conférence-débat D. Mayer - R.P. Dubarle sur *l'Arme Atomique*.

5. - *En mars - avril*, une demande sera faite au Comité d'Entreprise Michelin pour qu'il explique au groupe le fonctionnement et les difficultés d'un Comité d'Entreprise.

6. - Un dimanche : Visite du château de Parentignat. Après-midi, rencontre organisée par Jacques et Michel pour le déjeuner.

7. - *En avril-mai*. Week-end à Bourges pour la visite de la Maison de la Culture (Directeur G. Monnet) avec le Comité de coordination des organisations de jeunesse à Clermont-Ferrand.

8. - *En juin*. Rencontre à Aydat avec un exposé sur *les problèmes du monde paysan*, par M. Viel, maire d'Aydat, président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme.

9. - Dans l'année, rencontre avec le groupe de PEC de la Corrèze.

10. - Université d'été : du 3 au 13 juillet à Boulouris (Var); du 6 au 18 juillet, à Houlgate (Calvados).

11. - Il est décidé une adhésion au CIPES (Centre d'Information politique, économique et sociale de Clermont-Ferrand), ce qui permettra à tous les membres de l'équipe de se retrouver à date fixe.

LE POINT DE VUE D'UN STAGIAIRE...

Accueillir des Jeunes, Animer des Groupes
Institut du Travail Social de Montrouge (Seine)
26 au 31 décembre 1963

Objectifs du stage : Amener les jeunes animateurs à se faire une représentation globale de la situation d'animation en M.J.C., Clubs, Foyers, etc. Information sur l'animation, l'animateur, les méthodes.

Participants : Une quinzaine de jeunes de 18 à 25 ans, responsables d'animation à titres divers.

Déroulement du stage.

Jeudi 26 : Présentation. Exposé sur P.E.C. Qu'est-ce qu'un stage de formation ? Les outils personnels de l'animateur, ses moyens de communication. Importance de l'expression. Exercices d'expression corporelle et graphique.

Vendredi 27 : Le rôle de l'animateur. Les groupes. Les réunions d'accueil. Communication et manifestation. Présentation et lecture de textes. Veillée musicale (la musique contemporaine).

Samedi 28 : L'information. L'affiche. La publicité. Exercice pratique (réalisation de dépliants sur les activités d'un groupe de loisir).

Dimanche 29 : L'entraînement mental. Exposé de la méthode. Son application à la conduite des réunions.

Lundi 30 : Application de l'entraînement mental : club de lecture, ciné-club. Veillée commune au stage « Rock' ».

Mardi 31 : Conclusions et critiques du stage. Séance de clôture à l'UNESCO (mise en commun du travail fait dans les différents stages, exposé de B. Cacérès sur l'Éducation populaire).

Un des premiers buts du stage fut donc d'amener les participants à réfléchir ensemble sur certaines conséquences de l'évolution rapide des sociétés actuelles.

Si le travail devient un fardeau moins lourd à porter, il faut que cette libération de l'homme s'accompagne d'une promotion socio-culturelle grâce aux loisirs. D'autre part, de multiples signes annoncent aujourd'hui cette organisation des loisirs qui semble devoir être une des caractéristiques de la société de demain.

Dans ce contexte, c'est non seulement la notion d'animation qui demande à être précisée, mais aussi les méthodes qu'il aura à mettre en pratique. Le stage a été orienté, en fait, dans ces deux directions principales. L'ensemble des activités pouvait, d'une façon ou d'une autre, s'y rattacher.

La tentative de précision de la nature et des fonctions de l'Animateur fut d'ailleurs effectuée par les stagiaires eux-mêmes, au cours d'une séance menée par l'un d'entre eux, sous forme de cercle « information-débat » et avec la participation active de tous.

... J'avais déjà été amené à animer des groupes, et j'étais donc au courant de certains problèmes. Cependant, ce stage m'a appris beaucoup, principalement en ce qui concerne les techniques et le rôle de l'animateur.

Les activités de celui-ci étant très variables suivant le milieu dans lequel il travaille et le genre de groupe qu'il anime, il doit en général être apte à diverses fonctions et ne pas être spécialisé. Quel doit donc être le rôle de l'animateur ?

a) *Connaître le milieu.*

b) *Sensibiliser le milieu.*

c) *Rôle de l'animateur dans un groupe* (dégagé au cours d'un cercle-débat pendant le stage).

L'animateur d'un groupe n'est pas celui qui dirige mais celui qui en stimule l'activité dans le but de permettre à chaque participant de s'exprimer et de s'épanouir.

L'animateur n'est donc pas le leader, mais plutôt le « catalyseur » qui provoque l'action et assure la vitalité du groupe.

L'animateur doit bien connaître chaque membre du groupe, les mettre en communication les uns avec les autres. Il doit s'adapter à la structure du groupe sans s'imposer. Il doit être objectif et équilibré pour faire régner l'harmonie et augmenter l'efficacité sans coiffer la personnalité des membres les plus audacieux. Il doit veiller à la tempérer pour permettre l'expression des moins entreprenants.

Enfin, il doit éviter d'agir directement lui-même, mais laisser l'initiative pour amener chacun à prendre ses responsabilités, à découvrir ainsi ses propres capacités et à prendre conscience de son rôle social.

En conclusion :

Le stage m'a beaucoup appris, principalement en ce qui concerne les techniques de l'animation. De plus, les moyens de réaliser des affiches ou des tracts efficaces me seront d'un grand secours... Enfin, je dois mentionner des nombreux contacts humains et les rencontres enrichissantes que l'on peut avoir dans le cadre d'un stage, en discutant avec les participants et les animateurs... J'ai voulu surtout insister, dans ce rapport, sur cette prise de conscience des possibilités qu'a l'homme d'aujourd'hui de développer sa personnalité et d'accroître son savoir grâce aux loisirs.

LE ROCK' POURQUOI ?

Jeunes du Rock', Hommes de demain

Maison des Jeunes et de la Culture de Paris-Charonne

26 au 31 décembre 1963

Le stage « Jeunes du Rock', hommes de demain » a inauguré à Paris l'application de la loi sur les Congés Culturels s'adressant à de jeunes salariés.

Une nouvelle optique était nécessaire puisque la loi favorisait tous les jeunes salariés de 20 à 25 ans, qu'ils soient ou non engagés dans l'Education Populaire.

On s'est donc préoccupé d'adapter à ce public nouveau et divers une formule susceptible de l'intéresser. C'est le Rock' qui a semblé être le point de ralliement, sinon le centre d'intérêt, de ces jeunes, et c'est par le biais de cette activité « artistique » qu'ils ont pu l'exprimer et réfléchir sur des problèmes les concernant directement.

Le programme du stage a été longuement étudié au cours de plusieurs réunions préparatoires groupant Olivier Poton, directeur du stage, quelques futurs stagiaires et des journalistes des journaux de jeunes.

COMMENT ?

Ce programme dans sa version définitive comportait :

- 1) Une étude du Rock' sous son aspect historique, sociologique, technique et commercial.
- 2) Des discussions, exposés et critiques de disques.
- 3) Une Table Ronde avec les représentants de tous les journaux de jeunes.
- 4) Des visites, enquêtes dans une firme de disques, chez des détaillants.
- 5) Une soirée à l'Olympia, une autre au Club des Teen-Agers.
- 6) La création d'une chanson par les stagiaires, interprétée au cours de la soirée finale organisée par eux.

PROPOS DIVERS

● La réalisation de ce programme a été rendue parfois difficile, en effet : au cours de la Table Ronde, un dialogue s'est établi entre les journalistes et les stagiaires, qui aurait pu être très intéressant, mais les jeunes, malgré l'attitude coopérante des journalistes, n'ont pas pu formuler clairement leurs questions, et cette difficulté d'élocution a empêché le débat d'évoluer d'une façon libre. D'autre part, certains désistements de dernière minute de la part des maisons de disques ont provoqué quel-

ques modifications du programme. Cependant, la ligne essentielle a été respectée, et les stagiaires ont été très actifs d'un bout à l'autre du stage.

● Le but que l'on s'était proposé : provoquer la réflexion et l'expression des jeunes, a été pleinement atteint. Une des caractéristiques de ce stage-pilote et qui en a souligné l'aspect pédagogique est que les stagiaires ont été responsables de la bonne marche de leur stage. Ils se sont ainsi toujours comportés en acteurs, ce qui leur a permis de profiter au maximum de ces six jours de découverte.

SIX JOURNALISTES REPRESENTANT 6 MILLIONS
DE LECTEURS, DISCUTENT A BATONS ROMPUS
AVEC LES STAGIAIRES DE PEUPLE ET CULTURE

Il y a une poussée démographique sans précédent en France. Il y a 16 millions de jeunes, soit 30 % de la population. C'est donc dire la place importante qu'ils prennent dans le pays. Mais les jeunes ont leur presse disons exclusive. Nous avons donc voulu étudier ce que les jeunes attendent de leur presse, s'ils en sont satisfaits et ce qu'ils souhaitent.

Nous avons sélectionné les journaux les plus représentatifs et ceux qui ont créé des conditions nouvelles sur le marché de la presse à partir ou à travers le Rock'.

Voici quatre des questions posées par des stagiaires et les réponses qui leur ont été faites :

Qu : Question posée par les jeunes.

SLC : Salut, les copains !

RJ : Rallye jeunesse.

AT : Age tendre et tête de bois.

BLA : Bonjour, les amis !

NGF : Nous, les garçons et les filles.

Discorevue.

Qu. — Ne pensez-vous pas que c'est d'abord vous, les journalistes, qui avez lancé un mot qu'on nous reproche souvent : Idole, ainsi que la mode Idoles ? Pensez-vous que ce soit les jeunes qui veulent des idoles ?

SLC. — Les jeunes ont toujours eu un besoin d'admiration pour quelqu'un de plus fort, de plus extraordinaire qu'eux, ou pour tous ceux qui ont un talent quelconque. Ce n'est pas un phénomène récent; aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, on découvre des « fans », des admirateurs et des admirés et dans des conditions beaucoup plus équivoques ou malsaines qu'aujourd'hui. Dans le domaine du Rock', il y avait un besoin d'expression, de libération, et l'on a aussitôt admiré ceux qui ont été les artisans de cette libération ou ceux qui ont assuré sa continuité. Que les journalistes aient accolé le mot Idoles, ce n'est pas impossible, mais ce n'était que concrétiser un état de fait.

AT. — C'est tellement vrai que c'est bien un besoin immense que le Rock' et que ses interprètes ont eu la faveur des jeunes; — le Rock' s'est répandu dans le monde comme une trainée de poudre, contre vents et marées, c'est-à-dire contre les gouvernements, les parents, les classes en place : en France, personne n'a voulu pendant longtemps prendre le risque de soutenir le Rock', et les disques ont franchi le rideau de fer là où les armes n'ont jamais pu passer...

NGF. — Vous connaissez bien nos conceptions concernant les idoles. Ce ne sont pas des idoles que nous présentons ou des vedettes que nous traitons en idoles; non, nous présentons des jeunes que d'autres jeunes admirent certes, mais parce qu'ils ont réussi au point de vue professionnel. Quand nous allons plus loin et que nous parlons un peu de la vie privée de tel ou tel

artiste, c'est pour montrer aux lecteurs comment, par quel effort, notre artiste est arrivé à ce résultat ou encore quels sont les autres centres d'intérêt qu'il peut avoir dans la vie. De toutes façons, si nous regardons les idoles d'adultes dans les journaux d'adultes, là, oui, on peut être effaré...

RJ. — Mon confrère a raison, nous, presse des jeunes, qui sommes un peu une presse d'opinion, nous n'accordons pas une place spéciale aux Idoles, d'ailleurs la diversité est notre spécialisation.

Qu. — Quels moyens utilisez-vous pour connaître le goût des jeunes ?

SLC. — Les moyens traditionnels : le courrier, surtout les contacts directs, nous avons un petit comité de rédaction de 5 moins de 20 ans qui sont au courant des besoins de ceux de leur âge. Nous appliquons aussi les données de sociologie moderne : échantillonnage de jeunes pour définir les connaissances et les goûts réels des gens et leur évolution.

AT. — Nous, c'est essentiellement le courrier, nous recevons un courrier très abondant, et nous en tenons compte.

NGF. — Nous sommes en fait le journal d'un mouvement de jeunesse qui s'exprime et qui guide par le Journal. Mais le courrier permet d'avoir un contact avec l'extérieur, car nous avons des lecteurs qui ne sont pas

du mouvement et qui peuvent ainsi s'exprimer et permettre le dialogue.

RJ. — Nous sommes aussi une presse de mouvement. Nous avons de très fréquents contacts avec les jeunes par de nombreuses équipes volantes qui circulent sans cesse. De plus, nous avons des équipes de jeunes qui font des stages de deux ans au journal et qui apportent un renouvellement. Enfin *Rallye* a de nombreux correspondants et des Clubs qui se réunissent autour du journal qui préparent même des articles ou des reportages. C'est ainsi que, sur des propositions que nous faisons, nous arrivons à avoir tout de suite 10.000 ou 20.000 réponses.

BLA. — Nous, c'est essentiellement le courrier.

Qu. — En définitive, qui établit votre sommaire de journal ?

BLA. — Nous, nous avons d'abord un style, une âme, et il s'agit d'évoluer dans ce cadre. Nous sommes en fait 1 ou 2 qui établissons le sommaire suivant nos possibilités, l'actualité ou nos goûts du moment.

RJ. — C'est évidemment l'équipe de rédaction qui établit le sommaire, mais c'est un travail très délicat. C'est comme une devanture de magasin, ou un étalage dans lequel on a à choisir, mais il faut souligner le rôle très important du maquettiste, car c'est lui qui met en valeur ce sommaire : dans un article, ce sont les dix premières lignes qui accrochent, les jeunes bougent, chan-

gent, les maquettes doivent aussi bouger. Donc, importance de la maquette et de l'avis du maquettiste dans la confection d'un numéro.

NGF. — D'accord sur ce point. J'ajouterai que nous cherchons à diffuser nos idées en fonction de l'actualité : on l'interprète et l'on essaie de la faire participer, à faire une marchandise le mieux possible : d'où débat constant entre le rédacteur, le photographe, le maquettiste.

SLC. — Je ne peux ajouter grand' chose à ce qui a été dit. Nous insistons sur l'aspect exigences matérielles : la nature du papier, sa qualité, l'impression. Pour les articles, la rédaction tient compte de l'avis et des « envies » des journalistes.

Qu. — Somme toute, vous tenez beaucoup plus compte de vos envies personnelles que des besoins de vos lecteurs ?

AT. — Il est évident qu'on ne peut pas tout dire, qu'on doit rester dans notre domaine spécialisé et éviter de tomber dans des pièges : voulez-vous que je publie un sondage que j'ai fait, montrant que les jeunes voteront pour de Gaulle, ou que je vous fasse part des sollicitations politiques constantes dont nous sommes assaillis ? Nous avons une conquête à défendre et à ne pas perdre, tout un point de vue de la jeunesse à exprimer, et cela dans un cadre très limité légalement. N'oubliez pas que nous sommes sous le coup de la législation de la

presse infantine et que nous sommes traqués. Que, par ailleurs, dans le cadre de cette conquête de la jeunesse, je fasse plus particulièrement ce qui me plaît, c'est évident ; et, si d'abord j'ai fait ce journal, dans la ligne de *Salut, les copains*, que je salue comme un grand frère, et qui a tracé la voie, si donc j'ai fait ce journal, c'est bien entendu parce que cela me passionnait et que je voulais faire partager ma passion à d'autres.

Qu. — Et vous, pourquoi votre journal, quels sont vos buts véritables ?

SLC. — Comme je vous l'ai déjà dit, nous avons concrétisé un mouvement de libération et d'indépendance par rapport à un système. Nous avons aidé à permettre aux jeunes de s'affirmer et d'obliger les adultes à les prendre en considération. Que toutes les industries aient découvert un nouveau marché et l'exploitent au maximum, oui, mais à l'inverse, un jeune qui sait faire quelque chose, qui le fait bien, qui a du talent, a beaucoup plus de chances de réussir, de se faire entendre aujourd'hui qu'il y a quelque temps.

AT. — Absolument : la qualité paie et maintenant les jeunes peuvent être considérés comme privilégiés par rapport à toutes les difficultés que ceux d'une petite génération d'avant avait rencontrées.

NGF. — Nous, nous faisons notre journal pour participer à défendre nos idées, notre foi progressiste et notre conception de la vie communiste. Nous voulons aider

les jeunes à ne pas subir la vie, mais à la dominer. Et le rock' fait partie de la vie, nous lui donnons la place qui lui revient.

RJ. — Nous aussi, à travers les valeurs du Rock' nous infusions les valeurs chrétiennes. On ne camoufle pas notre origine, on n'apporte pas un message de bondieu-serie, non, simplement nous avons une conception chrétienne de la vie, et nous restons toujours inspirés par ces valeurs chrétiennes.

BLA. — Nous, on pourrait dire que nous sommes simplement un journal de défense de notre génération : nous voulons remettre les choses à leur place, détruire les mythes, en particulier celui du blouson noir, tenir tête aux attaques de mauvaise foi de la grande presse de papa, par ailleurs toujours liée à de grosses affaires financières et obscures...

Qu. — Hélas, il est l'heure de conclure maintenant. Estimez-vous que cette séance de travail ait été positive ?

TOUS. — Absolument. Si vous nous remerciez d'être venus, nous, nous applaudissons votre initiative qui nous aura permis de nous rencontrer entre nous, de prendre contact avec des organismes que nous ne connaissions pas, de discuter avec des jeunes qui se posent des problèmes intéressants et dont on attend beaucoup : idées, réflexions, etc.

Nous souhaitons nous retrouver à nouveau en Table Ronde pour approfondir certains sujets et refaire le point.

IX. expérience de contrôle de résultats sur les stages congés culturels

par HENRI COURMONT

Le service Formation II, s'étant vu attribuer la charge d'organiser les stages « Congés culturels » dans le cadre de la loi du 29 décembre 1961, a dû mobiliser toutes ses possibilités pour s'acquitter de cette tâche de la façon la plus efficace et la plus méthodique possible.

Cependant, soucieux de rechercher la meilleure adaptation de nos méthodes et prestations à ce nouveau public et la sensibilisation de celui-ci à l'Education populaire, il a demandé à la Commission « *Sciences Sociales* » un contrôle de résultats de certains de ces stages.

Cette étude a été menée de la manière suivante : un premier questionnaire assez important (50 questions) était transmis aux animateurs dirigeants les stages afin qu'ils le présentent dès le début, après quelques mots de bienvenue. Ils en précisaient le pourquoi :

- mieux connaître les stagiaires,
- évaluer l'effet des stages en faisant le point, avant et après.

Ils devaient également demander une attitude de confiance et de sécurité : les questionnaires pouvaient rester anonymes.

A la fin du stage, un autre questionnaire, moins important que le premier (30 questions) mais du même genre, fut distribué après la Conférence finale faite à l'UNESCO par M. Cacérés, à tous les participants aux stages organisés dans la région parisienne. Certains stagiaires n'ayant pu le remplir sur place oublièrent ensuite de la renvoyer. Nous avons donc un excellent pourcentage de réponses pour le début du stage : 90 %, alors que seulement 45 % de questionnaires « Fin de stage » sont rentrés.

Notre étude a porté sur le public de 4 stages :

— le stage de Mantes, qui se passait dans le cadre de la Maison des Jeunes et de la Culture, avait pour thème « Demain, l'âge du loisir ». Ce fut une initiation générale à l'Education Populaire.

— le stage de Montrouge avait lieu à l'Institut du Service social du travail et était intitulé « Accueillir des Jeunes, animer des groupes ». Il était principalement ouvert aux animateurs bénévoles d'associations.

— le stage « Théâtre » se passait à Paris, dans le cadre d'une Maison des Jeunes et de la Culture également, et consistait à faire découvrir aux stagiaires l'Art dramatique en tant qu'outil de formation personnelle, tout en leur apprenant à se mettre à la place de ceux qui œuvrent « dans les coulisses et sur les planches ».

— Quant aux « Jeunes du Rock', hommes de demain », ils se sont penchés sur un phénomène social qui les concernait tous plus ou moins directement. Leur stage se passait aussi à Paris dans une Maison de Jeunes.

Le public touché par ces stages était constitué par 70 % de garçons et 30 % de filles répartis ainsi par catégorie d'âge :

— de 15 à 18 ans : 10 %

— de 18 à 20 ans : 20 %

— de 20 à 24 ans : 50 %

— de 24 ans et plus : 20 %

Le stage qui avait la moyenne d'âge la plus basse était le stage « Rock' », c'était aussi celui où le public masculin dominait le plus nettement : environ 80 %.

Dans la répartition socio-professionnelle que nous avons pu établir, ce sont les ouvriers qui viennent en tête avec 28 %, suivis par les employés (26 %) et les cadres moyens (25 %). Loin derrière, nous trouvons les étudiants, environ 10 %, et une catégorie « apprentis », 4 %, mais ce chiffre est sous-estimé, car beaucoup d'apprentis se sont rangés dans la catégorie « ouvriers ». Il y avait également quelques militaires, qui s'étaient fait détacher pendant une semaine.

Si l'on prend chaque stage séparément, on s'aperçoit qu'à Mantes c'était essentiellement un public d'ouvriers (32 %) et d'employés (27 %); au stage de Montrouge, il y avait surtout des étudiants (30 %) et des cadres moyens (30 %); au stage d'initiation au théâtre, les cadres moyens dominaient avec 44 %, tandis que le stage « Rock' » était suivi par environ 50 % d'ouvriers et d'apprentis.

La première question qui était posée aux stagiaires leur demandait *comment ils avaient été informés du stage*. Les canaux principaux de diffusion des stages se révèlent être, par ordre décroissant : les Maisons de jeunes (24 %), les membres de PEC (20 %), la presse (19 %), les relations amicales et les invitations entre amis (14 %), les diverses associations auxquelles ont été envoyés les calendriers de stages (12 %) et, pour l'armée, les cadres qui ont été touchés personnellement.

Ayant ainsi quelques aperçus sur le public touché par cette étude, sur les lieux et thèmes de ces stages, nous allons voir quelles sont les lignes de force qui ressortent des dépouillements des questionnaires. Cette étude nous ayant été demandée en vue d'un meilleur ajustement, d'une meilleure adaptation à ce nouveau public, nous nous sommes surtout efforcés d'analyser les besoins et les motivations des stagiaires au début et à la fin de ces « Congés culturels ».

Une première analyse globale nous permet de dégager les « pôles d'aspiration » : le premier concernant l'animation, le deuxième la formation intellectuelle, le dernier comprenant notamment l'aspect « détente » et les possibilités de contact avec autrui.

1. - Le pôle « animation » se place dans le cadre de la vocation normale de Peuple et Culture, qui, depuis sa création, s'efforce de former des animateurs.

Cependant, les stages « Congés culturels » ayant eu un recrutement plus ouvert que les stages nationaux ordinaires de PEC, où dominent les enseignants et les tra-

vailleurs sociaux, paraissent avoir touché des personnes très inégalement sensibilisées à l'animation. Il n'est pas possible d'entreprendre ici une étude distincte des réponses fournies aux questionnaires suivant le degré de sensibilisation préalable aux nécessités et problèmes de l'animation. Cette étude en profondeur exigerait des extrapolations qui ne seraient pas fondées. C'est pourquoi nous préférons nous en tenir à une analyse globale des résultats des questionnaires du début et de la fin des stages ; cette analyse, d'une part, nous permettra de mieux respecter l'anonymat des réponses, et, d'autre part, l'effet de multiplications nous donnera plus d'assurance dans nos investigations.

Nous allons donc tenter de centrer cette analyse globale sur les deux autres pôles qui ont certainement, chez chaque individu, d'étroites imbrications avec le premier concernant l'animation. Cependant, les pôles « formation intellectuelle » et « possibilité de contact avec autrui » peuvent présenter certains caractères spécifiques lorsqu'ils sont pris globalement chez tous les stagiaires. Cette raison a suffi pour nous convaincre d'en faire une analyse séparée. Cette analyse risque de dessécher et de figer la réalité, comme toute analyse, mais elle nous aidera à mieux voir certains aspects de ce nouveau public.

2. - Le premier de ces pôles concerne la *formation intellectuelle*. Les stages « Congés culturels » pouvaient offrir la possibilité à certains d'accéder à des « matériaux » culturels auxquels ils ne peuvent avoir accès habituellement. Ou encore, certains participants pouvaient voir

dans ces stages une occasion de poursuivre leur recherche d'un savoir qu'ils n'ont pu acquérir pendant leur temps scolaire. Ce sont là des raisons qui pouvaient suffire à motiver des inscriptions aux stages.

3. - Le deuxième de ces pôles comprend la possibilité de contact et l'aspect détente ou *changement* que peut offrir au milieu d'une année de travail un tel stage d'autant plus attrayant qu'il permet de toucher une indemnité financière et qu'il n'est pas décompté des congés payés. Nous ne voulons pas introduire d'échelle d'évaluation des motivations qui ont poussé les stagiaires. D'une part, cette attitude serait surtout faite d'a priori qui nous empêcherait de saisir les phénomènes dans leur réalité significative; d'autre part, nous sommes certains, après avoir suivi nous-mêmes un stage, pris contact avec de nombreux stagiaires et vu tous les questionnaires, que le dilettantisme ne pouvait avoir place là où chacun se plaignait des programmes trop chargés et du manque de temps.

On ne peut insister sur cet aspect détente en tant que motivation principale des stagiaires; il existait certes, et tant mieux, mais toujours accompagné d'autre chose. Dans ce pôle d'aspiration, nous voudrions regrouper ceux pour qui la recherche personnelle ne passe essentiellement ni par les « matériaux » culturels classiques : conférences, livres, etc., ni par des activités sociales d'animation, mais tout simplement dans le contact avec autrui, dans des discussions sur ce qui les intéresse, dans la connaissance de la vie des autres qui est pour eux le meilleur enseignement.

Ayant ainsi dégagé ces trois pôles d'aspiration, nous allons maintenant tenter de déterminer les niveaux d'analyse à partir desquels nous pourrions étudier ces pôles.

a) *C'est d'abord l'intérêt présenté par le stage :*

« En quoi ce stage vous intéresse-t-il ? » Les réponses nous donnent :

information	36 %
formation	21 %
pour animer ensuite	20 %
motivations affectives	13 %
contacts, sorties	8 %
non-réponse	2 %

L'une des questions suivantes renverse la situation et demande au stagiaire de se mettre à la place de celui qui présente les « Congés culturels » à d'autres : « *En quoi ces stages intéressent-ils vos camarades ?* » Nous pouvons espérer que, pour répondre, le stagiaire fera, dans une certaine mesure, abstraction de ses besoins personnels pour voir ce que d'autres peuvent attendre de ces stages. Supposons que quelqu'un s'inscrive pour être informé sur le Rock', il peut très bien voir dans les stages « Congés culturels » une possibilité de formation à l'animation qui peut en intéresser d'autres, mais par laquelle il n'est pas attiré personnellement.

De l'importance que les stagiaires accorderaient à une plus large diffusion de ces stages, on pouvait conclure au moins partiellement à l'intérêt global qu'ils peuvent porter aux Congés culturels.

« Voyez-vous d'autres moyens d'information qui auraient été plus efficaces ? »

A cette question, nous avons eu 40 % de réponses souhaitant une présentation publicitaire plus importante au moyen des « masse-media ». On peut donc penser que le public considère les stages comme intéressants et présentant une très grande originalité qui mériterait la mise en œuvre de moyens très importants comme la presse, la radio, la télévision ou le cinéma (sous forme de courts métrages). Il reste d'autres moyens auxquels les stagiaires ont également pensé : la publicité sur le lieu de travail (22 %) ou auprès d'organisations socio-culturelles (12 %).

b) *Un deuxième niveau d'analyse* nous permettant d'étudier les pôles d'aspiration est celui des *connaissances recherchées et attendues* de ces stages. Le mot connaissance est évidemment pris ici dans un sens très large où il s'agit autant des acquisitions intellectuelles que des relations sociales suivant les questions et le contexte dans lequel elles sont posées.

On a d'abord demandé aux stagiaires « dans quels domaines particuliers ils ont pu ressentir le besoin d'une formation complémentaire ». Les réponses données concernent soit l'apprentissage d'une technique précise faisant ou non partie du programme du stage suivi, soit la formation artistique, soit la culture générale, soit enfin l'animation ou divers autres sujets depuis le bricolage et les travaux manuels jusqu'à l'observation et l'étude du milieu.

Percevant un peu mieux les connaissances recherchées par les stagiaires et les moyens qu'ils tentent de mettre en œuvre pour essayer de les acquérir, nous pourrions essayer d'analyser ce qu'ils attendent des « Congés culturels » toujours au point de vue des connaissances.

50 % des réponses nous indiquent que les stagiaires ont choisi tel stage parce qu'ils en attendaient que le contenu leur apportât des réponses précises à des questions qu'ils pouvaient se poser.

23 % de réponses révèlent une attente de connaissances générales, humaines ou théoriques qui permettent d'élargir les horizons culturels de chacun.

Enfin 20 % environ de ces réponses manifestent le désir de recevoir des connaissances concernant l'animation; ces réponses proviennent en particulier de stages dont les thèmes étaient, soit généraux comme « Demain, l'âge du loisir », soit plus « technique » comme le Rock' ou le théâtre.

c) *Le troisième niveau d'exploration* des pôles d'aspiration est celui des répercussions possibles sur la vie professionnelle ou privée des stagiaires. Deux questions étaient posées de la même façon dans les questionnaires « début » et « fin » de stage.

L'une : « Pensez-vous que ce stage aura des répercussions sur votre vie professionnelle ? », l'autre sur « Votre vie non professionnelle », nous avons pu ainsi « mesurer », en comparant les résultats du questionnaire « avant » à ceux du questionnaire « après », le change-

ment dans l'attitude des stagiaires, il nous reste à analyser dans quel domaine plus particulier auront lieu ces changements.

De façon globale, 83 % des réponses dans le questionnaire du début nous laissaient penser que les Congés Culturels pourraient avoir des répercussions sur la vie privée, tandis qu'il y avait 90 % de réponses affirmatives dans le questionnaire fin de stage. Nous verrons ensuite pour chacun des pôles les questions se rapportant aux répercussions dans la vie professionnelle et dans la vie extra-professionnelle.

Dans les questionnaires nous avons également étudié les *temps de loisir* des stagiaires pendant l'année et pendant les vacances.

Nous leur avons d'abord demandé d'évaluer subjectivement le temps dont ils disposaient pour leurs occupations extra-professionnelles.

53 % se plaignent de ne pas avoir assez de temps, et 10 % d'autres répondent ne pas avoir de temps du tout pour faire ce dont ils ont envie en dehors de leur profession. 26 %, au contraire, avouent avoir assez de temps. Il y en a même 6 % qui trouvent avoir beaucoup de temps, 5 % n'ont pas répondu à cette question.

« Quelles sont vos occupations préférées pendant vos vacances ? » leur demandait-on ensuite.

37 % ont répondu qu'ils préféreraient les voyages, le tourisme et les excursions. Ces réponses sont réparties d'une manière égale sur les quatre stages :

21 % choisissaient les occupations artistiques et culturelles.

19 %, les occupations sportives.

16 % recherchaient avant tout le repos et la détente.

Le reste est dispersé entre le bricolage et diverses autres activités.

C'est le stage de Mantes (60 % d'ouvriers et employés) qui vient en tête dans le choix des activités culturelles et artistiques pendant les vacances. Ceci nous permet d'avancer que, sur les quatre stages que nous avons pu observer, c'est peut-être celui où les stagiaires ayant professionnellement assez peu accès aux « matériaux » culturels en ressentent le plus intensément le besoin.

De l'analyse de ces différents niveaux d'observation, on peut retenir que les stagiaires accordent une grande importance pour eux et pour leurs camarades, à l'institution des Congés culturels. De plus, ils en attendent beaucoup et pensent que les stages modifieront certaines de leurs attitudes et certains comportements de leur vie professionnelle et de leur vie de loisir.

Après ces explorations préalables, nous pouvons examiner de plus près comment les stagiaires se sentent concernés par l'animation, quelles sont leurs motivations pour la recherche d'une formation essentiellement intellectuelle, et enfin s'ils recherchent l'enrichissement et la variété que peut donner le contact avec autrui.

A. — Plusieurs questions concernaient directement l'animation dans le questionnaire du début de stage :

— « Vous occupez-vous de loisirs de jeunes, dans une association, un club, un mouvement ? Si oui, de quel genre d'activité ? »

— « Avez-vous des activités dans un groupe à caractère social : pauvres, handicapés, infirmes, etc ? »

— « Combien de temps consacrez-vous par mois à toutes ces activités ? »

Ces questions nous permettent de constater que 36 % des stagiaires n'ont aucune activité d'animation. Parmi ces 36 %, la moitié viennent du stage « Rock' » où les participants étaient généralement plus jeunes que dans les autres stages.

Il était demandé ensuite : « *Aimeriez-vous faire partie d'un groupe s'occupant d'autres ? De quel genre de groupe ?* »

Il ne restait plus que 21 % de personnes qui, ne faisant rien dans le domaine de l'animation, ne manifestaient pas non plus le désir d'entreprendre une telle action.

D'autre part, 18 % du reste de ce public affirme consacrer la totalité de son temps libre à des activités d'animation, 23 % estime y passer entre 15 et 50 heures par mois, soit 4 à 10 heures par semaine.

Dans le premier questionnaire, 23 % des réponses indiquaient que les stagiaires venaient suivre une semaine de « Congés Culturels » avec l'intention explicite d'animer ensuite un club, une association ou autre chose. Si l'on ajoute à ceux-là les 10 % du stage de Montrouge

qui venaient pour recevoir une formation dans le domaine visé par le stage, on constate que le tiers des stagiaires était intéressé par l'animation.

Dans le questionnaire de la fin du stage, nous demandions quels étaient les nouveaux centres d'intérêt découverts grâce au stage : 45 % des réponses indiquaient l'animation. La comparaison entre les deux questions ne peut être rigoureuse, elle peut cependant nous servir d'indication.

En ce qui concerne l'intérêt porté par les stagiaires à l'animation, nous pouvons conclure que les stages de Congés culturels favorisent la prise de conscience et l'explicitation de certaines attitudes, de certaines motivations. Examinons maintenant quelles sont les *connaissances recherchées et attendues concernant ce problème de l'animation*.

Comme précédemment pour l'intérêt présenté par les stages, 33 % de réponses nous indiquent que les stagiaires attendent des connaissances utiles à des activités d'animation, et 45 % ont ressenti le besoin d'une formation complémentaire dans ce domaine. Après les stages, certains manifestent encore le désir d'approfondissements ultérieurs dans cette voie.

Si l'animation est un problème qui n'intéresse pas directement tout le public réuni par les stages de congés culturels, on peut cependant remarquer que ceux qui se sentent concernés par ce problème le sont très pro-

fondement et mettent en œuvre de nombreux moyens pour se perfectionner.

Il en est de même pour ce qui se dégage des questions concernant les répercussions des stages sur la vie privée : 25 % dans le premier questionnaire pensent que ces stages leur permettront d'envisager ensuite une activité d'animation. Tandis que, dans une autre question, à la fin du stage, 80 % des personnes qui ont répondu projettent d'entreprendre quelque chose avec d'autres à l'intérieur ou à l'extérieur d'un groupe constitué.

Malgré leur simple valeur indicative, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de souligner la différence significative entre ces deux chiffres obtenus avant et après le stage.

B. — Nous avons vu que la *formation intellectuelle constituait le deuxième pôle d'aspiration* dans les stages Congés culturels. S'agit-il, pour nous, de chercher dans les aspirations des stagiaires les traces d'une culture classique au sens étroit du terme ? Ce travail serait bien vain et anachronique, et, s'il est inutile de rechercher ici les éléments d'une option entre culture classique et culture de masse, il est plus urgent, cela se dégage des réponses reçues, d'essayer de « mettre en forme pédagogique une culture moderne qui ait prise sur tous les problèmes du monde moderne ».

Ce sont donc quelques aspects d'une culture moderne répondant à ces exigences que nous retrouvons dans les

questionnaires. Pour les présenter, nous nous servirons de nouveau de trois niveaux d'analyse :

1. - Comment les stagiaires vivent-ils cette recherche de culture ?

2. - Quel est pour eux l'intérêt des stages « Congés culturels » dans ce domaine ?

3. - Ces stages seront-ils suivis de certains changements chez les stagiaires ?

Sur le public que nous avons observé, 37 % ont répondu, au début des stages, qu'ils venaient pour s'informer. Ceci était surtout vrai pour le stage sur le Rock' et celui de Mantes : en termes plus concrets, nous pouvons dire que les jeunes du Rock' recherchaient l'explication du « phénomène » avec toutes ses répercussions sociologiques, de même pour ceux de Mantes dont le stage s'intitulait « Demain, l'âge du loisir ? ». Les thèmes de ces stages étaient des problèmes que les jeunes se posent en termes concrets et sur lesquels ils ressentent le besoin d'être mieux informés avant de s'engager éventuellement dans une action.

Cette recherche d'information est surtout caractéristique des moins de 20 ans. Ils n'ont pas encore d'opinion bien définie sur la question traitée. Ils sont cependant attirés par les problèmes d'actualité. Une autre preuve confirme cet attrait : lorsqu'on leur demandait s'ils avaient déjà suivi d'autres stages, 42 % des réponses positives concernaient des stages dans le cadre des organismes de loisirs, et 40 % des stages ayant un but de service social, du genre « Croix Rouge » ou autre.

A la demande : *quel genre* de connaissances les participants attendaient du stage, 23 % des réponses indiquaient des connaissances générales, humaines et théoriques. Savoir lire, écrire, compter ne suffit plus à un certain niveau de besoins culturels. Chacun a besoin de se situer dans son temps et dans la suite des temps. C'est cela qu'exprimaient les réponses que nous avons classées sous la rubrique de « Connaissances générales ». De même, toujours pour la même question, nous avons eu 56 % de réponses affirmatives concernant l'attente de connaissances se rapportant au thème du stage. Précédemment nous avons vu l'attrait présenté par ces thèmes en tant que problèmes d'actualité.

La recherche d'une culture moderne et concrète, les stagiaires la vivent encore dans les échanges avec les personnes de leur entourage. La semaine des stages de Congés culturels est de ce point de vue une occasion toute trouvée. 24 % des réponses positives, c'est-à-dire de ceux qui attendent quelque chose des contacts avec les autres stagiaires, concernent les échanges à propos de connaissances générales, tandis que 30 % des réponses indiquent une préférence pour les échanges à propos des thèmes et précis contenus des stages.

Dans quels domaines ce besoin de formation s'est-il fait ressentir plus particulièrement ? C'est d'abord l'animation qui vient en tête avec le tiers des réponses. Ensuite la formation artistique puis la culture générale et enfin l'apprentissage d'une technique particulière.

Le besoin d'une formation artistique est surtout res-

sentie par les stagiaires du Rock' et du théâtre. De plus, cette question supposait un choix qui puisse être vu comme une sorte de « spécialisation » et, encore une fois, nous avons un nombre assez important de « non réponse » provenant des jeunes. Cette recherche à leur stade se pose donc souvent davantage en termes d'information générale qu'en termes de perfectionnement.

Nous demandions également aux stagiaires d'opérer un choix sur une liste de *centres d'intérêt*. Parmi ceux qui sont choisis le plus souvent, nous trouvons : les questions sociales, l'éducation, les problèmes de vie personnelle, les arts (musique, peinture...). Dans le domaine de la lecture, plus de la moitié des stagiaires disent lire souvent, c'est-à-dire qu'ils ont lu plus de 4 livres durant les deux derniers mois écoulés. Ces livres, ce sont d'abord des romans reconnus comme ayant une certaine valeur littéraire, et viennent ensuite des livres qui peuvent être considérés comme étant de culture générale mais qui ont un aspect plus « technique » (psychologie, sociologie, histoire...). Avant la littérature policière et les romans d'aventure, viennent le théâtre et la poésie, spécialités qui sont surtout choisies par les stagiaires du théâtre. Si l'attrait des auteurs « captivants » est grand, il se trouve au même niveau que celui d'écrivains qui incitent à une certaine réflexion et dont la lecture peut parfois présenter un réel effort de la part du lecteur.

Quant aux journaux quotidiens, 60 % de notre public indiquent qu'ils lisent régulièrement un quotidien et au moins un journal ou une revue hebdomadaires.

Si la lecture présente un important aspect de la vie culturelle du public des stages de « Congés culturels », elle n'est cependant pas le moyen le plus employé dans l'effort de culture personnelle des stagiaires. Lorsqu'on demande à ceux-ci s'il existe des sujets ou des problèmes qu'ils ont essayé d'étudier par eux-mêmes, et de quelle façon ils ont mené ces études personnelles, c'est d'abord la *discussion* qui est indiquée et ensuite seulement la lecture de livres, de revues ou d'articles sur les sujets en question. Dans ce domaine (recherche de solutions précises à des problèmes qui se posent aux stagiaires), la Radio et la Télévision sont moins souvent indiquées que le cinéma. Les émissions les plus recherchées sont, pour la Radio, les informations et les variétés, à la Télévision, en premier lieu, les films et les pièces de théâtre et ensuite les variétés, les documentaires et « Lecture pour tous ». De ces indications paraît se dégager clairement une priorité en faveur des émissions culturelles. Si l'on quitte le domaine de recherche sur un sujet ou un problème précis pour revenir à l'acquisition d'une « culture générale », c'est de nouveau la lecture qui est indiquée en premier lieu parmi les « moyens de culture ».

Cette différence de moyens employés lorsqu'il s'agit de résoudre un problème précis et lorsqu'il s'agit de se cultiver peut trouver son explication dans le fait que la plupart des stagiaires manquent de recul vis-à-vis du livre, ils ont du mal à y chercher ce qui les concerne au moment voulu tandis qu'ils le trouvent plus facilement dans la discussion.

Le troisième pôle d'aspiration autour duquel nous avons focalisé cette étude concerne la recherche de contacts, de rencontres, la volonté de détente ou de changement, le changement étant considéré comme procurant la détente.

20 % de notre public est intéressé par ces stages, non pas en vue d'une formation ou d'une information, mais pour des raisons affectives : « J'aime le théâtre », « J'aime la musique », ou pour rencontrer des amis.

Ce groupe se répartit d'une manière égale dans les quatre stages que nous avons pu observer. Si l'on retient cependant l'aspect « contact », ce sont les stagiaires du Rock' qui le choisissent le plus fréquemment, et lorsqu'ils ont à présenter les « Congés culturels » à des camarades c'est sur cet aspect qu'ils insistent surtout. Quand on leur demande, à la fin du stage, de quelle journée ou demi-journée ils conservent le meilleur souvenir, 11 % indiquent un moment de détente ou de visite. On pourrait dire évidemment sur ce point que le choix d'un stage plutôt qu'un autre pouvait déjà offrir en lui-même un aspect « violon d'Ingres » et ainsi les stages de travail pouvaient être considérés par rapport à la routine quotidienne comme des temps de détente.

Quant à l'aspect rencontre entre camarades, le public des stages y accorde une très grande importance. Dans la liste des centres d'intérêt proposée dans le premier questionnaire, c'est le point « rencontre entre camarades » qui rassemble le plus de choix. Ces rencontres

se font le plus souvent à l'intérieur d'un groupe de camarades.

Plus de la moitié d'entre eux nous disent retrouver un groupe plus de deux fois par semaine, voire même, pour un certain nombre (25 %), tous les jours. Ils le consacrent alors essentiellement à des activités de détente ou des discussions, les sujets les plus abordés étant les problèmes humains ou ceux concernant les activités de détente et de distraction de groupe.

Quelques factices qui soient les distinctions que nous essayons de faire dans les loisirs des stagiaires, nous tenterons de voir quelles sont, en dehors des activités de formation intellectuelle, artistique ou sociale, les occupations préférées du public des stages pendant les temps libres.

En admettant que le loisir est « un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales et sociales (1) », nous nous efforcerons d'analyser les aspects de repos et de divertissement des stagiaires dans leurs temps libres.

Le plus fort pourcentage de réponses (24 %) va aux

(1) Joffre Dumazedier. « Vers une civilisation du loisir », Editions du Seuil - Paris 1962.

spectacles : cinéma, théâtre. Nous avons vu précédemment quelles étaient les exigences culturelles des stagiaires lorsqu'ils choisissaient un film.

La moitié d'entre eux ont le souci de rechercher des films dont la valeur a été reconnue, l'autre moitié aime les films qui offrent une histoire, une action captivante.

Vient ensuite la rubrique promenades, sports, activités corporelles (12 %). C'est le public du stage Rock' qui choisit le moins cette rubrique. Il y aurait certainement à mettre cette constatation en relation avec les caractères de leur travail professionnel.

Les relations familiales, sociales ou amicales sont choisies par moins de 10 % du public; il en va de même pour la détente, le repos et la *relaxation*, activités choisies surtout par les stagiaires « Rock' ».

C'est pendant le temps de vacances que nous pouvons constater des choix très nombreux pour les voyages et les excursions (37 %). Le tourisme présente souvent des occasions privilégiées pour les contacts et les échanges.

Il était important également de voir dans quelle mesure les nécessités économiques et financières interviennent dans le choix des activités de loisir. En tête viennent les dépenses de détente (10 %). Nous avons pourtant vu que les activités culturelles prédominaient largement dans les choix effectués en période de loisir. On peut penser qu'une partie importante des dépenses « loisir » est investie dans le « chapitre culturel »; il est en effet normal que les gens choisissent d'utiliser dans un but

de détente leur éventuel surplus de ressources. Ce premier besoin une fois satisfait, ils reviennent à leurs préoccupations les plus chères : les activités culturelles.

Cette analyse du troisième pôle d'aspiration qui concerne la recherche de contact, de rencontre, de détente ou de changement, nous permet de mettre en évidence l'intérêt que porte le public aux rencontres entre jeunes ; les stages sont pour cela une excellente occasion. Cette rencontre est pourtant longue ; ils la conçoivent surtout sur un plan détente, recherchée quant à elle dans le dépaysement lié au fait « voyage » durant le temps de vacances.

Est-il nécessaire, pour conclure, de souligner les aspects positifs que présentent ces stages de « Congés culturels » pour des jeunes qui, pour la plupart, ne seraient vraisemblablement jamais touchés autrement ? Dans l'esprit de ses créateurs, cette tentative devait être une première réponse au manque de cadres dans le domaine socio-culturel. Nous avons vu comment le tiers du public arrivait déjà sensibilisé à l'animation et comment la moitié environ terminait ces stages en projetant de faire quelque chose à l'intérieur d'un Mouvement ou d'une Association.

Le recrutement, très largement ouvert, a permis à des personnes motivées par des besoins de formation intellectuelle ou par d'autres aspirations comme le besoin de changement ou de contact de trouver l'occasion d'apporter une réponse à ces besoins. C'est un premier pas vers l'éducation permanente, c'est-à-dire donnant à cha-

cun sa chance en le prenant au niveau où il se trouve ; ainsi peut-on espérer transmettre « une culture qui ne soit pas un secteur, mais une fonction globale de la vie personnelle » (1). Ceci se traduirait plutôt en termes de méthodes qu'en termes de contenu, bien que l'un n'aille pas sans l'autre. Il est important, donc, que le souci primordial de l'animation soit d'agir au niveau des attitudes, ce qui ne peut se faire qu'en conservant un certain recul vis-à-vis des stagiaires.

Nous pensons que les techniques psycho-sociologiques et particulièrement le contrôle de résultats peuvent aider à prendre ce recul à condition qu'elles ne restent pas uniquement l'œuvre d'un « technicien ».

Ce travail, dont Yves Caillaud a très bien vu la portée dès le départ, ne doit pas se terminer avec quelques tableaux de chiffres. Il aboutirait à des résultats très positifs, s'il pouvait être le premier pas vers un auto-contrôle des stages. Nous nous tenons prêts à rechercher avec les animateurs de ces Congés culturels les moyens nécessaires pour y parvenir. Dans la mesure où cette collaboration entre les Commissions à l'intérieur de Peuple et Culture sera recherchée et réalisée efficacement, l'action du mouvement continuera de croître en extension et en profondeur.

(1) Le personnalisme, Mounier, 1950.

le fonds inter-associations de documentation et d'animation (F. I. D. A.)

par PIERRE GUINCHAT et BENIGNO CACERES

Ce fonds est constitué par :

**Peuple et Culture,
la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture,
la Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France,
Education et Vie Sociale.**

Le premier omnibus FIDA, estafette Renault, vient de rentrer d'une tournée à travers la France qui l'a conduit du Var dans les Basses-Pyrénées en assant par l'Eure et le Tarn-et-Garonne. Le deuxième omnibus FIDA de la même marque a été inauguré lors du Congrès de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France à Tarbes, le 5 avril 1964. Nous voudrions informer tous nos abonnés et adhérents de cette réalisation après six mois d'activité.

ORIGINE DU FIDA.

L'idée d'un Fonds de Documentation mis à la disposition des Associations de base a toujours préoccupé Peuple et Culture. Déjà en 1948 nous avons tenté un essai. Les difficultés financières avaient empêché de poursuivre l'expérience. En 1962, nous avons repris cette idée sous une autre forme : mettre sur pied un Fonds Itinérant de Documentation et d'Animation dont le but premier dans notre esprit était d'aider certaines régions à sortir de l'isolement culturel où elles se trouvaient faute de moyens. L'intérêt d'une réalisation itinérante résidait dans la création d'une « Fédération » de Mouvements afin que, localement, le passage d'une camionnette serve à un maximum d'usagers et que, à l'échelon national, une certaine coordination puisse se faire tant sur le plan financier que sur le plan culturel.

Après avoir contacté un assez grand nombre de Mouvements, un accord fut réalisé entre Peuple et Culture et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, la Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France et Education et Vie Sociale. Chacune des Associations fit une demande de subvention. Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports accepta cette idée et nous aida à lancer le premier FIDA. A son tour, le Ministère de l'Agriculture aida les Foyers Ruraux. Le 1er novembre 1963, la première camionnette prenait la route pour la première tournée expérimentale. La deuxième était équipée en avril 1964. L'expérience commençait.

BUT DU FIDA.

Le but essentiel du FIDA est de mettre à la disposition des animateurs locaux un ensemble de moyens, de documents et de méthodes facilitant ou épaulant les activités de base des Associations ou groupements. Les possibilités d'aide se situent sur trois points :

A. - *Conseils et relations publiques* : L'omnibus est animé par un éducateur spécialisé dans les techniques d'Education Populaire.

B. - *Equipement culturel* : Chaque omnibus est équipé de documents, d'expositions, d'ouvrages, de fiches techniques qui permettent de multiples activités culturelles.

C. - *Matériels audio-visuels* : Un matériel audio-visuel très complet permet de réaliser des séances de projection cinéma, des sonorisations de stands de plein air, etc.

Le FIDA se propose :

A court terme :

1° de mettre à la disposition des correspondants locaux, animateurs de groupes, directeurs et responsables d'autres organismes à caractère socio-culturel ou éducatif, un ensemble de moyens et documents : personnel spécialisé, livres, fiches, revues ; diapositives, films, disques, montages, expositions etc. ;

2° de participer à la réalisation de cycles, sessions, semaines culturelles, foires, actions diverses de soutien, et proposer, en fonction des cas, des documents dont

les animateurs ignorent bien souvent l'existence ou les moyens pratiques de se les procurer ;

A moyen terme :

3° de coordonner un certain nombre de moyens, activités, productions et de permettre une liaison permanente entre animateurs, responsables ou associations ;

A long terme :

4° de créer, expérimenter, diffuser des documents, ouvrages, moyens de culture nouveaux et de constituer une plateforme de contacts entre créateurs et utilisateurs ;

5° de permettre aux animateurs de rationaliser leurs sources, recherches et utilisations et de leur suggérer des types de coordinations à tous les échelons.

PERSONNEL FIDA.

Actuellement, seuls sont prévus des animateurs (qui conduisent également le véhicule) pouvant animer des activités de type « Education Populaire » d'information, renseigner sur des problèmes de loisir et de culture et d'établir la liaison entre les besoins locaux et les possibilités nationales. Dans les accords prévus par les quatre Associations, c'est la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture qui prend en charge ce personnel en détachant un directeur de Maison de Jeunes qui devient itinérant. Le premier de ces « pionniers » est notre ami Fauvel, ancien directeur de Maison de Jeunes en Alsace. Pour la deuxième camionnette,

nous n'avons pas encore d'animateur, et nous pensons pouvoir mettre en service une troisième camionnette fin 1964. Il y a là un problème financier et culturel. Quand la camionnette « tourne » dans une région, il est souhaitable qu'elle soit, dans la mesure du possible, accompagnée de l'animateur local spécialiste des thèmes traités.

CONTENU DU FIDA.

L'élaboration du contenu culturel des camionnettes pose des problèmes très complexes et difficiles à résoudre. Le Comité Technique de Peuple et Culture est chargé d'élaborer avec ses Commissions des valises culturelles et des cycles culturels sur des thèmes pouvant intéresser le milieu urbain et le milieu rural. C'est un travail de longue haleine qui demande des moyens financiers dont nous ne disposons pas encore. Voici ce que nous avons pu mettre à la disposition du premier FIDA :

« L'ARGENT ».

— « Cinq colonnes à la une » : les meilleures séquences de cette émission de Télévision sélectionnées sur ce thème par le service Recherche RTF.

— « L'Argent de poche », exposition de photos présentée par l'Ecole des Parents.

— « Budgets familiaux et Pouvoirs d'achat », les documents pédagogiques PEC permettant études et discussions.

« FEMME ET SOCIÉTÉ ».

- « Grain de sable », l'émission Télévision de Jean-Claude Bergeret.
- La fiche Télévision pédagogique sur cette émission.
- « La Presse Féminine », livre d'Evelyn Sullerot.
- La fiche technique PEC permettant un club-lecture.
- Et une sélection d'ouvrages sur la femme et le travail, l'amour, la maternité, l'éducation des enfants et le développement culturel.

EUROPE ET MARCHÉ COMMUN.

- « 'Europe » de Leenhardt et « La marche de l'Europe » de Wronecki : deux courts métrages sensibilisant aux réalités européennes.
- Les derniers documents audio-visuels du Conseil de l'Europe.
- Un dessin animé et une abondante documentation et bibliographie sur la Planification, l'Aménagement du Territoire, etc.

MUSIQUE.

- « Pacific 31 », la réconciliation de la machine et de la musique.
- « Le dictionnaire de la Musique », un montage audio-visuel d'Education et Vie Sociale.
- Les ouvrages de la Collection Solfèges au Seuil.
- Les fiches musicales PEC.

PEINTURE.

- « Van Gogh », un montage visuel et sonore d'Education et Vie Sociale sur la vie et l'œuvre de Van Gogh.
- Ouvrages et Planches correspondantes sur Van Gogh et son époque.

LECTURE.

- « Les Collections de Poche », présentation des collections et classification : panneaux, specimens et documentations.
- Fiches de lecture PEC correspondantes et Livres Vivants d'Education et Vie Sociale.

MATÉRIEL FIDA.

Voici à titre d'exemple le matériel du premier FIDA :

- 1 projecteur cinéma 16 mm.
- 1 projecteur fixe fondu-enchaîné
- 1 écran blanc 180 x 180 cm.
- 1 électrophone Barthe
- 1 colonne sonore
- 1 amplificateur Teppaz
- 1 magnétophone Telefunken
- 1 micro Mélodium (transfo, pied, boîtier, câble)
- 1 accu-secteur
- 1 haut-parleur camionnette
- matériel électrique divers
- outillage divers, etc...

ACTIVITES FIDA.

Depuis le 1er novembre 1963, la camionnette n° 1 a déjà participé à de nombreuses activités :

- tournée expérimentale en Corrèze, décembre 1963,
- stages Congés culturels, région parisienne, décembre 1963,
- tournée dans l'Eure, février - mars 1964,
- assemblée d'Education et Vie Sociale, Paris, février 1964,
- stage de perfectionnement de P E C, Boulouris, mars 1964,
- activités dans le Var et les Bouches - du - Rhône, mars 1964,
- assemblée des Foyers Ruraux, Tarbes, avril 1964,
- tournée dans le Tarn-et-Garonne, avril 1964,
- journée de la Fédération des Maisons des Jeunes, Paris, avril 1964,
- tournée dans l'Isère, mai 1964.

Prévisions :

- tournée en Haute-Garonne en juin 1964,
- tournée spéciale vacances en juillet 1964.

Quant à la deuxième camionnette, entrée en service à Tarbes en avril 1964, son emploi régulier dépend du poste d'animateur, qui ne sera attribué qu'en juin 1964.

A titre d'exemple, voici le compte rendu succinct de la tournée dans l'Eure et le plan prévu avant la tournée dans le Tarn-et-Garonne :

14/2 - Soirée M.J.C. Evreux	L'Argent	35 auditeurs divers	Très bonne soirée - échange d'idées - par- ticipation générale	Salle contente
16/2 - Soirée Illiers-l'Evêque Foyer rural	L'Argent	50 ruraux	Participation générale active à la discussion	Nouveau passage de- mandé par le groupe de jeunes
17/2 - Soirée Aulnay-s/Iton Foyer rural	Relations Parents - Jeunes	58 ruraux ouvriers	Participation générale	Direct. d'école deman- de présentat. livre de B. Cacères « La ren- contre des Hommes »
18/2 - Soirée Gisors M.J.C.	L'Argent	30 jeunes ouvriers	Organisateurs et jeu- nes — enthousiastes bons contacts	Bon travail d'équipe - jeunes prêts à faire réclame pour prochain soirée
19/2 - Matinée Evreux — Ecole ménagère agri- cole filles	Contacts documentation		Confrontation d'idées (ennuis techniques de courant)	Très bon échange tience attendre avec impa-
20/2 - Soirée Bourgheroulle M.J.C.	L'Argent Relations de groupe	35 ruraux	Participation générale	Très bonne ambiance
21/2 - Soirée Amfreville la Campagne	L'Argent	15 ruraux	Participation générale	Bonne soirée
La Chaise Dieu du Theil Foyer rural	Le Marché Commun	10 cultivateurs	Participation générale	Questions précises d'intérêt personnel
23/2 - Soirée Canappeville Foyer rural	Le Marché Commun	42 cultivateurs	Contacts établis entre Dr d'Ecole et Dr de Centre de F.P.A.	Très bonne ambiance mais sujet à abandon- ner en raison des pré- occupations personnel- les
24/2 - Soirée Boulleville Foyer rural	Relations Parents - Jeunes	25 ruraux	Bonne soirée	
25/2 - Soirée Port Mort Foyer rural	Relations Parents - Jeunes	20 ruraux	Très bonne soirée. Participation générale	
26/2 - Soirée Evreux M.J.C.	Montage de lecture : Des Souris et des Hommes	16 divers	Très bonne soirée	Directrice de bibliothé- que de prêt très inté- ressée par cette pré- sentation
27/2 - Soirée Evreux Ecole Ménagère	Relations Parents - Enfants film « Mensonge »	70 ruraux	Très bonne veillée-cau- serie	2 ^e manifestation ani- mée par la directrice. Discussion du film pré- vue le 2-3
28/2 - Soirée Verneil s/Avre M.J.C.	L'Argent	80 (60 étudiants 20 ruraux)	Très bonne soirée mais intérêt superficiel chez les étudiants	Echanges d'idées très sérieux concernant les autodidactes
29/2 - Matinée Bernay - M.J.C.	L'Argent	30 divers	Très bonne discussion	Demande de nouveaux passages

LE FIDA ET LA PRESSE.

A peine né, le FIDA a rencontré un grand écho auprès des responsables locaux et de la presse, comme on peut en juger d'après cette succincte revue de presse :

« Que vous habitiez l'Auvergne ou la Normandie, les Alpes et le Pays Basque, vous verrez sûrement arriver un jour une camionnette bleue et orange portant l'inscription FIDA. »

(*France-soir*, dimanche 22, lundi 23-12-64.).

« A partir de vendredi prochain, une camionnette « pas comme les autres » va sillonner le département de l'Eure. Conduite par un animateur, elle va en effet faire naître partout sur son passage de nombreuses soirées a ubut éducatif et culturel. Il s'agit d'une vaste entreprise, d'une large campagne d'animation qui prend véritablement son départ dans l'Eure avant de s'étendre à tout le pays... C'est une première visite qu'il ne faut pas manquer. »

(*Paris - Normandie*, 12-2-64.)

« M. Fauvel anima avec dynamisme, on pourrait même dire avec passion, les différents débats, puis chacun se sépara en se donnant rendez-vous à la prochaine visite de l'omnibus FIDA en un au-revoir qui laisse bien augurer de la mission que va remplir M. Fauvel... »

(*Paris - Normandie*, 17-2-64.).

« Excellente veillée familiale FIDA à Aulnay-sur-Iton. »

(*L'Eure Eclair*.)

« Avant de donner le départ à cette importante opération (tournée FIDA), M. Michel, le chef du service départemental jeunesse et sports, avait organisé vendredi, à la Maison des Jeunes et de la Culture, une réception à laquelle assistaient de nombreuses personnalités. »

(*La Dépêche d'Evreux*, 22-2-64.)

« Le Fonds Itinérant de Documentation et d'Animation effectue une tournée en Tarn-et-Garonne : à Castelsarrasin (sur le thème de l'Argent). Seront présentées les meilleures séquences de « Cinq colonnes à la une », sélectionnées par les services de Recherches de la R.T.F., et en annexe une exposition de photos sur l'argent de poche. »

(*Sud-Ouest*, 4 avril 1964.)

« L'expérience FIDA entre dans le cadre d'une déconcentration culturelle. Le Tarn-et-Garonne en est l'un des premiers bénéficiaires. Cette réalisation commune est un excellent exemple de ce que peuvent faire les groupements d'Education Populaire lorsqu'ils mettent leurs propres moyens en commun pour une réalisation technique. Il permet d'apporter, dans les villes et les villages, les éléments d'une culture populaire adaptée à une société évolutive. Il veut surtout être un moyen d'aider tous ceux qui essaient de « faire quelque chose » pour rendre plus humaine la société à laquelle ils appartiennent. »

(*La Dépêche du Midi*, 7-4-64.)

« Il importe de mentionner l'intérêt de telles manifestations, rendues absolument nécessaires, en faveur de l'éducation permanente des adultes. L'effort fait en ce domaine par le FIDA est considérable. »

(La Dépêche du Midi, 10-4-64.)

« Le FIDA a présenté une intéressante exposition suivie d'une causerie sur l'argent... Parfaitement ordonnée, l'exposition, dans le cadre du hall de la mairie, a été visitée par un nombreux public. »

(La Dépêche du Midi, 10-4-64.)

« Les jeunes ayant participé à des stages Congés culturels qui se sont déroulés dans notre région depuis 1963 se sont retrouvés, à l'occasion d'une journée d'étude en collaboration avec le FIDA... Ils ont formé trois groupes d'étude pour discuter sur les problèmes traitant des rapports entre adultes et jeunes, du Marché Commun et du développement culturel avec M. Fauvel, animateur du FIDA, etc... »

(La Dépêche du Midi, 10-4-64.)

« Le FIDA et Peuple et Culture ont tenu une réunion culturelle avec M. Mariet, le député Ver, chef du cabinet, M. Lacaze, maire de Montauban, à la Maison du Peuple. Ces sortes de réunions qui sont itinérantes permettent de toucher notamment les milieux ruraux... Une exposition sur le thème « L'Argent » du FIDA se tient depuis hier dans le hall de notre journal. »

Voici brièvement résumée cette première expérience d'animation culturelle commune à quatre Associations. Grâce à l'aide et à la compréhension du Haut Commissariat de la Jeunesse et des Sports que nous tenons à remercier, nous pensons pouvoir augmenter le nombre de camionnettes et développer l'aide aux groupes de base et contribuer ainsi au développement culturel.

école de perfectionnement de boursiers

par JEAN-FRANÇOIS CHOSSON

Pâques 1964

« L'évolution rapide des techniques, des méthodes de travail implique un « recyclage » permanent des cadres d'entreprise, s'ils ne veulent pas se laisser gagner par la sclérose, la routine... et ainsi mener leur entreprise à la faillite... »

Combien de fois n'a-t-on pas entendu cette phrase prononcée par le Président Dumazedier... Il appartenait aux responsables de l'entreprise « Peuple et Culture » de veiller à passer aux actes en ce qui concerne leur domaine propre et de convier leurs cadres à une session de perfectionnement. D'ores et déjà, en 1963, la Commission Entraînement Mental avait organisé un cycle de perfectionnement pour ses membres, et cela avait permis une évolution très positive de la pédagogie des stages.

En juillet 1963, lors des Journées d'Animateurs d'Houlgate, au cours de la discussion du rapport présenté par le Service Formation I, qui avait souligné l'urgence de penser à une formation approfondie des animateurs du Mouvement, le principe d'une « Ecole de Perfectionne-

ment » avait été admis. En marge des journées, un groupe de camarades avait travaillé à élaborer les grandes lignes d'un programme possible et avait présenté un avant-projet au cours de la dernière séance plénière. Dès octobre 1963, une sous-commission a continué à préparer la session décidée pour Pâques 1964.

Quarante-cinq stagiaires avaient répondu à l'appel du Service Formation I.

Le soleil fut absent, et le magnifique cadre du CREPS de Boulouris disparut souvent sous la pluie. Cela ne ralentit nullement l'ardeur au travail des stagiaires... et l'emploi du temps pécha surtout par excès de matière.

Le programme comprenait un tronc commun sur le développement culturel animé par le Président Dumazedier, et une réflexion en groupes restreints sur l'entraînement mental.

A. — LE DEVELOPPEMENT CULTUREL.

Une introduction de J. Dumazedier situa le problème du développement culturel sur le plan historico-social. Il attira l'attention du public sur quatre facteurs essentiels qui conditionnent les rapports des masses et de la culture :

a) *L'accélération de l'histoire.* En 1953, il avait fallu 80 ans pour doubler la productivité industrielle; il a fallu seulement 10 ans pour la doubler une seconde fois.

b) *Notre planète devient un monde fini* au sens ma-

thématique du terme : 1954 : possibilité d'exterminer le monde; 1955 : Bandøeng; 1962 : Telstar, moyens de diffusion à l'échelle de la planète,

c) *Cette société est de plus en plus organisée :*

1955 : Apparition de la comptabilité nationale.

1961 : Institution d'une commission de l'action culturelle au Haut-Commissariat au Plan.

d) *Progrès fantastiques de la méthodologie des sciences de l'action.*

Explosion du génie mathématique, accroissement de l'efficacité de l'intervention dans tous les domaines y compris dans le domaine de l'éducation populaire.

A partir de ces lignes de force, les stagiaires furent invités à une réflexion en petits groupes sur le thème « Comment présenter l'éducation populaire en fonction des différents milieux sociaux ». Chaque rapporteur était invité à mettre au point un plan d'exposé établi en fonction des préoccupations des milieux où ils situent habituellement leur champ d'action :

- les animateurs d'éducation populaire,
- les groupes d'adolescents (rapporteur : Michel Jacquy),
- les responsables syndicaux (rapporteur : Michèle Jacquet),
- le milieu rural (rapporteur : Mariet),
- les cadres des pays en voie de développement (rapporteur : Michel Dubois),
- les cadres d'entreprise (rapporteur : Chosson),

- les animateurs de grands ensembles urbains (rapporteur : Caillaud),
- la conférence « tous publics » (rapporteur : Caçérés).

Au cours d'une séance plénière, les différents rapporteurs exposèrent les résultats des travaux de leur groupe. A l'issue d'un large débat, Dumazedier esquissa une synthèse pour dégager l'originalité de l'action de notre Mouvement. Autrement dit, il tenta de définir le « Pourquoi nous combattons ? » qui apparaissait à l'issue de ces approches multiples des problèmes de l'éducation populaire.

I. - Notre action pour réduire les déséquilibres culturels doit s'inspirer d'un système de valeurs :

- 1° Refus d'une société de consommateurs.
- 2° Refus de limiter l'éducation à la préparation à des fonctions utilitaires.
- 3° Refus qu'une élite ait le monopole de la culture supérieure.
- 4° Réalisation d'une véritable démocratie culturelle.

II. - Le développement culturel s'effectue sur trois plans :

- création,
- diffusion,
- participation.

Il doit apporter à longue échéance un contenu nouveau aux différents secteurs de la vie quotidienne :

- le secteur de travail,

- la famille,
- la cité,
- les activités spirituelles,
- le loisir.

III. - Grouper les agents du développement culturel : le secteur scolaire, les agents de l'éducation des adultes, les agents de diffusion de la culture, les agents de télé-diffusion.

Et Dumazedier conclut en insistant sur la nécessité d'étudier les liens réels entre les conditions politiques et le développement culturel, et en particulier de délimiter dans quelle mesure ces deux domaines sont indépendants, dépendants, ou dans quelle mesure cette dépendance est conditionnelle.

B. — L'ENTRAÎNEMENT MENTAL.

Les participants étaient divisés en deux groupes :

— D'un côté, les animateurs de stages « Méthodes » (entraînement mental, sciences sociales...) sous la direction de J. Barbichon et M. Dubois.

— De l'autre, les animateurs de stages « Contenus et techniques » sous la direction de B. Cacères et J. Chosson.

Les deux groupes suivirent sensiblement le même cheminement pédagogique :

— Réflexions sur l'entraînement mental et l'animation des groupes de formation.

— Comment présenter l'entraînement mental ?

— Les méthodes de formation autres que l'entraînement mental : le TWI, le brain-storming, le non-directivisme...

— Travaux pratiques à base d'entraînement mental : exercices d'interviews, cercles-débats, conduites de clubs.

Ces travaux en groupe permirent d'utiles mises au point sur la portée et les limites de la méthode, sur ses possibilités d'adaptation aux individus et aux situations, sur l'apport des découvertes des sciences humaines. Des confrontations passionnées et passionnantes permirent, selon l'expression d'un grand penseur, de « détruire les aberrations et de nourrir les diversités ».

Les spécialistes d'une méthode pédagogique telle que l'entraînement mental, s'ils veulent garder leur richesse et leur souplesse d'adaptation, doivent tirer parti d'expériences diverses. Ce cycle de perfectionnement, en mettant l'accent sur les diversités nécessaires, sur l'utilisation de la spontanéité du groupe, sur l'apport des méthodes parallèles, aura permis d'éviter les faux procès contre une méthode qui plus que jamais reste la pédagogie de base de notre Mouvement.

Deux séances consacrées à la pédagogie des stages techniques et à contenu s'inspirèrent des travaux des journées précédentes. Les conclusions dégagées, surtout axées sur la sélection des stagiaires et le contrôle des résultats, apportèrent des perspectives intéressantes sur la conception du rôle de l'animateur. Sans apporter des changements spectaculaires (il n'y a pas de révolution en pédagogie...), ces séances auront permis d'envisager sous un jour différent notre action pédagogique.

C. — LE P.E.C., POURQUOI FAIRE ?...

Deux soirées qui marqueront dans les annales du Mouvement étaient consacrées au thème « Peuple et Culture, pourquoi faire ? ». Au cours d'une première séance, Joseph Rován, dans un exposé extrêmement dense, traça une fresque « historico-idéologique » et détermina les perspectives d'avenir. Il ne nous appartient pas, dans un cadre aussi restreint, de donner un compte rendu de cette conférence. Joseph Rován s'est surtout attaché à comparer la conception fondamentale de la culture et de l'éducation populaire qui inspirait l'action des fondateurs de notre mouvement en 1944, et les idées et positions qui sont les nôtres 20 ans plus tard. Il a passé en revue les nouveautés qui se sont ajoutées, parfois en les remodelant, à nos motivations originelles : une plus vive conscience du rôle propre du militant culturel par rapport aux fonctions du militant politique et du militant syndicaliste; le recours aux méthodes élaborées par les sciences de l'homme pour l'étude systématique des besoins culturels et le contrôle des résultats des actions de formation, l'extension aux divers domaines de la vie socio-culturelle des préoccupations et modes de pensée de la planification; l'élaboration d'une conception globale et prospective du développement culturel et du rôle de chacun de ses principaux agents (Ecole/Université, Entreprise, Institutions culturelles, Associations volontaires, télé-communications); l'ébauche d'une théorie des rapports de l'Etat, des autres initiatives publiques et des initiatives privées dans le développement culturel; la prise

en charge des problèmes socio-culturels du sous-développement dans un esprit de solidarité mondiale; l'extension au sens du terme « populaire » au delà d'une première signification plus ou moins dérivée des idées de lutte des classes jusqu'à la nécessité d'une éducation permanente au service de tous les éléments de la nation. A cette comparaison, J. Rován a ajouté des réflexions sur la nécessité d'élargir les bases de recrutement de nos animateurs et dirigeants pour attirer à nous les éléments les plus dynamiques, et les plus valables sur le plan humain et professionnel, des nouvelles générations. Il s'est demandé aussi si la permanence des fondateurs à la tête de notre Mouvement ne se traduisait pas inévitablement par un certain vieillissement de nos attitudes et démarches et si, notamment, l'accession de militants plus jeunes à des responsabilités dirigeantes ne s'en trouvait pas ralentie ou freinée. Il a conclu par une affirmation passionnée de la grandeur et de l'importance de notre effort, sans cacher que le poids même de nos responsabilités sans cesse accrues et sans cesse étendues à de nouveaux domaines, et que la proportion même de nos progrès et de l'expansion inévitable du mouvement lui procuraient une sorte d'accablement.

La réelle émotion soulevée par certains passages, et notamment par la conclusion, ne peut être traduite fidèlement par un compte rendu écrit. Disons seulement que, même si l'on n'épouse pas toutes les thèses présentées par notre vice-président, l'ensemble du stage a apprécié l'élévation de ton, la profondeur de l'analyse et la solidité des arguments. Il est des périodes dans la vie d'un

mouvement où les nécessités de l'actoin imposent de véritables mutations dans la manière d'envisager les problèmes et les institutions officielles... ou même les personnes. Sans doute l'explosion actuelle de l'Education populaire pose-t-elle des problèmes difficiles, mais cela n'empêche nullement l'accord implicite fondamental qui constitue la texture essentielle d'un mouvement.

service formation I

par GENEVIEVE CACERES

Après l'Ecole de Perfectionnement.

Vous avez lu le compte rendu sur l'Ecole de Perfectionnement. Sans tomber dans un optimisme exagéré, il semble que cette première Ecole ait été positive et ait satisfait la majorité des participants. Mais il faut songer à lui donner des suites... A l'issue de ces journées à Boulouris, il a été déjà décidé de tenter au cours de la première quinzaine de juin d'organiser un week-end réunissant les responsables des stages des deux universités de cet été. Au cours de ce week-end seraient étudiées les possibilités d'application de quelques principes qui se dégagèrent à Boulouris, en particulier concernant la pédagogie des stages. Peut-être les difficultés financières nous amèneront-elles à devoir surseoir dans les mois à venir à une continuation de l'action entreprise dans le domaine de notre propre formation, mais la nécessité en demeure ressentie et les moyens pour y répondre à l'étude.

Universités d'Eté.

Nous rapelons à nos camarades de province qu'il est urgent qu'ils nous adressent les candidatures pour les deux universités d'Houlgate et de Boulouris. Les inscriptions arrivent et certains stages (bibliothèque Houl-

gate, Formation d'Animateurs de Cercles) ont déjà davantage de candidats que de places disponibles.

Activités prévues au cours du mois de mai.

Trois sessions nationales dans le cadre de la Promotion Sociale Agricole assurées par le PEC à la demande du Ministère de l'Agriculture par la voix de notre ami Harvois. Une première session destinée aux professeurs contractuels devant enseigner dans les lycées et collèges agricoles, une session pour les ingénieurs de travaux agricoles, une autre pour les ingénieurs des services agricoles.

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

Vie du Mouvement.

● En quelques mois, le Mouvement a pu organiser des stages spéciaux au titre de la loi sur les congés culturels pour près de 500 jeunes travailleurs dont 150 pour la région parisienne. Ceux-ci se sont retrouvés, le 31 décembre, au cours d'une grande réunion finale à l'UNESCO.

Parmi ces sessions, le Stage Rock' (Jeunes du Rock' hommes de demain), assez mal accueilli par certains milieux culturels, a pourtant permis de toucher un public jamais atteint jusqu'ici par l'Education Populaire. (Voir article dans ce numéro.)

● Une Revue consacrée au développement culturel, « Culture 85 », est actuellement en préparation sous la direction de J. Dumazedier. Elle cherchera à favoriser l'intégration de l'avenir dans la culture du présent. Sa parution est envisagée pour 1965.

● Dans le cadre de l'Office Franco-Allemand, PEC organise pour 1964 7 stages dont 3 en Allemagne. Notons à ce sujet que Joseph Rovin est membre du Conseil d'Administration de cet Office.

● L'Ecole de perfectionnement des Animateurs de Peuple et Culture a réuni à Boulouris 45 animateurs en deux groupes d'étude.

● Le Mouvement est représenté au sein du CRIJEF,

du GEROGEP, du Comité de Coordination de la Ligue de l'Enseignement, du Haut Comité de la Jeunesse, du Conseil d'Administration de l'Office Franco-Allemand.

● La deuxième camionnette du FIDA vient d'être mise en service. L'omnibus n° 1 a déjà pris contact avec la Corrèze, l'Eure, le Midi, les Basses-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et la Région parisienne. (Voir article dans ce numéro.)

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

Vie des Commissions.

● La Commission Entraînement mental, qui a organisé l'Ecole de Perfectionnement de Boulouris, prépare une fiche : « Qu'est-ce que l'Entraînement mental ? », et une série de stages pour l'Industrie.

● La Commission Education populaire et Habitat, qu'anime maintenant Pierre Goutet, a décidé de réserver le stage de l'Université d'Été aux membres de la Commission, qui pourront ainsi définir ensemble un contenu et les moyens de le transmettre en fonction des méthodes PEC.

● La Commission Sciences Sociales, après avoir effectué le « contrôle des résultats » de la première Promotion des stages Congés Culturels, travaille sur des en-

quêtes dans le 19^e arrondissement de Paris, pour le service de la Prévention et pour le Comité d'Air-France Orly.

● Marie-Françoise Lanfant a participé pendant un mois à Salzbourg (Autriche) à un colloque sur la Planification urbaine.

● Dans le cadre du Festival d'Avignon (directeur : Jean Vilar), se dérouleront cette année, du 20 au 31 juillet, des rencontres sur le thème du développement culturel. Notre président, J. Dumazedier, y participera.

● La Commission Lecture prépare dans le silence la réédition de 25 fiches de lecture.

● La Commission Adolescence prépare un stage *tout à fait différent* pour l'Université d'Houlgate.

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

Vie des groupes de province.

● Le numéro 4 du BIR, Bulletin d'Information des Responsables départementaux et régionaux de PEC, vient de paraître. Il donne toutes les informations intérieures qui peuvent intéresser les animateurs du Mouvement.

● Le secrétaire général de PEC a visité cette année de nombreuses régions : le Haut-Rhin, le Puy-de-Dôme, la Haute-Garonne, les Basses-Pyrénées.

● 5 nouveaux départements ont désormais des correspondants PEC : le Cher, l'Eure-et-Loir, le Jura, l'Hérault, le Maine-et-Loire; Bruxelles, en Belgique, également.

● Le Tarn-et-Garonne a organisé le premier stage Congés Culturels PEC pour 1963 et le premier pour 1964. Plus de 100 agriculteurs corréziens sont allés en voyage d'étude en Hollande; un groupe de l'Isère ira prochainement en Bavière.

● Le 14 mars, dans les locaux de « Peuple et Culture », s'est tenue une réunion des Responsables régionaux et départementaux et des correspondants départementaux du Mouvement. Cet échange de vue entre les régions et l'équipe nationale a permis d'aborder divers problèmes : animation directe, choix des secteurs d'activités, activités de formation, relations avec les autres Mouvements, relations avec les autorités administratives.

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

Activités extérieures.

● Joseph Rován a participé, le mercredi 8 avril, à un stage organisé à Sarrebruck par la Fédération Allemande des Universités Populaires pour ses responsables permanents des activités de jeunes.

● Le jeudi 16 avril, Joseph Rován a parlé à Heidel-

berg (Allemagne) devant un groupe mixte de personnalités protestantes et catholiques exerçant des responsabilités dans le domaine de la politique culturelle.

Les problèmes du développement culturel planifié commencent à susciter un intérêt très vif en Allemagne.

● Dans le cadre du Haut-Comité de la Jeunesse, notre vice-président Joseph Rován anime actuellement un groupe de travail de la Commission Equipement-Animation qui est chargé d'étudier les possibilités d'une programmation interministérielle dans le domaine de la formation. Sept ministères participent actuellement à ce groupe de travail avec de nombreux représentants des organismes privés.

● Les 18 et 19 mars 1964, notre secrétaire général, B. Cacérès, s'est rendu à Toulouse en vue de la constitution d'un groupe régional et la réalisation de stages de formation pour les cadres du bâtiment.

● Congrès National de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux de France.

Notre secrétaire général, B. Cacérès, a représenté Peuple et Culture à ce congrès les 4, 5, 6 et 7 avril 1964. Dans son allocution, il a particulièrement insisté sur l'importance de la formation des animateurs. Le secrétaire général des Foyers Ruraux, M. Ageorges, s'est félicité de la collaboration de son organisme avec Peuple et Culture.

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

Les Editions.

● Notre ami Michel Launay, agrégé de l'Université et adhérent de Peuple et Culture depuis de nombreuses années, dirige maintenant notre collection aux éditions du Seuil. Le mouvement est engagé par contrat à produire quatre livres par an. Voici ceux de l'année 1964 :

- 1) *Histoire de l'Education populaire*, par B. Cacérés (sous presse).
- 2) *Les machines à penser*, par Dominique Champigneulle.
- 3- *Le siècle des lumières*, par Michel Launay.
- 4) *La Montagne*, par Roger Canac et Bernard Gilman.

● La réédition de *Regards Neufs sur la Lecture* date de décembre 1961, celle de *Regards Neufs sur le Cinéma*, de juin 1963. Ces deux ouvrages sont déjà épuisés. L'étude de leur troisième édition est en cours.

● Notre ami Marc Vignal, responsable de la commission Musique, vient de faire paraître aux éditions Seghers (collection « Musiciens de tous les temps ») un ouvrage sur *Joseph Haydn* (vie, œuvre, discographie), en vente au prix de 7 fr. 10. Dans une lettre adressée par Haydn à une amie en 1790, nous notons cette phrase « prophétique » : « Je suis harassé de travail et j'ai peu de loisirs... » !

TELEGRAMMES TELEGRAMMES TELEGRAMM

La Vente.

Nombreux sont les adhérents qui nous commandent des fiches épuisées : il nous faudrait, pour répondre aux demandes, rééditer 16 fiches. Le succès même de ces fiches pose des problèmes aigus de réinvestissement. Nous ne disposons pas des capitaux nécessaires. Nous envisageons la signature d'un contrat avec un éditeur. Toutefois, l'abonnement reste toujours le meilleur moyen de recevoir toutes nos fiches au fur et à mesure de leur parution.

VIENT DE PARAÎTRE :

Associations et Syndicats

par

ROBERT BRICHET

Ancien élève de l'Ecole des Sciences politiques

Docteur en droit

Licencié ès lettres

*Chargé de travaux pratiques à la Faculté de droit
et des Sciences économiques de Paris*

Sous-directeur au Ministère de l'Education nationale

Un volume, 450 pages, broché : 22 F (franco : 24 F).

LIBRAIRIES TECHNIQUES (JURIS-CLASSEURS)

25-27, place Dauphine, Paris 1^e - 26, rue Soufflot, Paris 5^e



La première partie de ce livre traite des

A S S O C I A T I O N S

Le droit des associations, fondé sur la loi de 1901, s'est considérablement diversifié depuis lors par l'effet de dispositions spéciales, parfois nées des circonstances. D'autre part, les questions qui naissent des multiples activités qui s'exercent dans le cadre de l'association sont innombrables, et ses administrateurs, ses adhérents, ceux qui traitent avec elle ont intérêt à être clairement informés des règles strictes de son fonctionnement.

C'est à ce besoin d'information que répond le présent ouvrage, d'inspiration essentiellement pratique, dont une précédente édition a connu un succès justifié.

Après avoir étudié la *formation de l'association* (conditions tirées de sa nature contractuelle, fondation, acquisition de la personnalité morale), l'auteur traite de son *fonctionnement* (organes, capacité, relations avec ses membres ou avec les tiers, régime fiscal, actions en justice, contrôle des autorités publiques), enfin des modes de *dissolution* et cas de *nullité*. Les *unions d'association* et le régime spécial des *associations étrangères* sont enfin étudiés.

Nous recommandons la lecture d'un tel ouvrage dont la seconde partie sur les syndicats est aussi du plus grand intérêt pour les animateurs de l'éducation populaire qui devraient mieux connaître les droits de leur association.

● Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports vient de publier le numéro 1 (mars 1964) du bulletin men-

suel « Jeunesse et Sports Information ». Au sommaire :
L'équipement sportif scolaire rattaché au Secrétariat d'Etat
— La portée morale du sport - Le nouvel organisme du
Secrétariat d'Etat - Le Haut Comité de la Jeunesse, etc...

Dans la rubrique « Vient de paraître », nous souhaiterions une bibliographie analytique plus détaillée des ouvrages concernant l'Education Populaire.

Ce bulletin d'information devrait être lu par tous nos adhérents. S'adresser : 34, rue de Chateaudun, Paris-9°.

Responsables de groupes départementaux et correspondants de PEC

- * Correspondant
- ** Groupe Départemental
- *** Groupe Régional.

ALLIER *

Madame Jeanne Naudin (Directrice C.E.G. Villard)
Montluçon.

ARDECHE *

Monsieur Jacques Fourneron (Directeur de la M.J.C.
2, Impasse des Chevaliers, Annonay.

BAS-RHIN **

Mademoiselle Marguerite Kuster (Professeur) 13, rue
des Orfèvres, Strasbourg.

BASSES-ALPES *

Monsieur Georges Desssaud (plombier) Banon.

BOUCHES-DU-RHONE **

Madame Marguerite Eppe (employée P. et T.) 34, rue
Alexandre Méradou, Marseille 15^e (16. 91/77.77.77. ou
16. 91/04.07.02 pers.)

CALVADOS *

Monsieur Raymond Debette (instituteur détaché CRDP)
15, rue Laplace Caen 16.31/81.59.10. Poste 560)

CHER *

Mademoiselle Anne-Marie Thivrier (assistante sociale)
88, rue Jean Baffier, **Bourges**.

CORREZE **

Monsieur Roger Eymard (Inspecteur Jeunesse et Sports)
14, Bd. Albert Camus, **Tulle** (16.52/26.18.33 ou 16,
52/26.25.96 pers.)

COTE D'OR *

Monsieur Charles Allo (instituteur détaché CRDP) 14,
rue de Colmar **Dijon** (16.80/32.00.07).

DORDOGNE *

Monsieur Michel Legendre (ingénieur, chef du person-
nel) **Couze**.

DOUBS-HAUTE-SAONE ***

Monsieur Gérard Jeunet (professeur) 73, quai Vieil Pi-
card, **Besançon**.

DROME **

Monsieur Jacques Allemand (professeur) « Gai Soleil »,
Avenue de la Luire **Valence**.

EURE-ET-LOIR *

Monsieur José Aberdam (professeur) « Le Grand Ra-
drais » **Nogent-le-Rotrou**.

HAUTE-GARONNE *

Mademoiselle Georgette Bouzou (surveillante E.N.)
E. N. de Filles, 181, rue du Muret, **Toulouse**.

HERAULT *

Monsieur Charles Bonn (étudiant en lettres) 13, rue
des deux ponts, **Montpellier**.

HAUT-RHIN **

Madame Charlotte Moussay (conseillère technique) 5,
rue de Hirtzbach **Mulhouse** (16. 89/465.71.81).

HAUTE-SAVOIE **

Monsieur André Bouvet (Médecin) 6, bis rue de la paix
Annecy.

INDRE *

Monsieur Kadour Benchenane (Directeur M.J.C.) 14,
rue Jean-Jacques Rousseau **Chateauroux**.

ISERE **

Monsieur Bernard Gilman (instituteur) 124, rue de
Stalingrad **Grenoble** (16.76/87.22.36).

JURA *

Monsieur Jean-Pierre Beucler (instituteur) La Prise
d'eau **Dole**.

LOIRE **

Monsieur Albert Vacheret 155, rue Antoine Durafour
Saint-Etienne.

LOIRET *

Mademoiselle Hélène Dadone (institutrice) 138, Faug.
de Bourgogne **Orléans**.

LOIRE ATLANTIQUE *

Monsieur Maurice Lefevre (directeur de centre soc.)
rue Paul Claudel - La Bassière Nantes.

LOIRE-ET-CHER **

Mademoiselle Thérèse Burel (archiviste) 10, grands dé-
grés St-Louis Blois.

LOT *

Monsieur Raymond Estival (instituteur) rue Saint-
Pierre Gramat.

MAIN-ET-LOIRE *

Monsieur Gilles (directeur de centre prof.) La Marmi-
tière Saint-Barthelemy-d'Anjou.

MARNE *

Monsieur Henri Desdouits (directeur M. J.C.) 24, rue
Roger Salengro, Tinguieux.

MEURTHE-ET-MOSELLE **

Monsieur Pierre Canals (assistant à la faculté des
Sciences 17, les bouleaux - H.L.M. Haut-du-Lièvre Nancy.

MOSELLE **

Monsieur Emile Christophe (instituteur) 14, rue de
Reims Montigny-les-Metz.

NIEVRE *

Monsieur Yves Hamelin (directeur de Foyer de J.T.)
« Les Loges » - Route de Marzy. Nevers.

NORD-PAS-DE-CALAIS ***

Monsieur Frédéric Thebaud (instituteur) C.E.G. Filles,
rue du Cariot Valenciennes.

PUY-DE-DOME **

Monsieur André Lemarchand (professeur) rue du Doc-
teur Cohendy Clermont-Ferrand (16.73.93.52.88)

RHONE *

Monsieur Guy Dutey (directeur du centre d'observation)
rue du Port Collonges-au-Mont-d'Or (16.78.47.03.43)

SARTHE *

Monsieur Georges Jean (professeur) 55, rue Prémartine
Le Mans (16.43.28.09,19)

SAVOIE *

Monsieur Lucien Cartier (inspecteur Jeunesse et Sports)
préfecture de Chambéry.

SEINE SEINE-ET-MARNE SEINE-ET-OISE ***

Monsieur Jean Blanpied (secrétaire général à la Fédéra-
tion nationale des centres populaires de tourisme social)
54, boulevard Garibaldi Paris 15^e (BRE. 00.35).

SEINE MARITIME **

Monsieur Jean Gondonneau (instituteur) 55, rue St-
Gervais Rouen.

TARN **

Monsieur Antoine Garcia (typographe) 11, Chemin de
Sérieyssols. Albi.

TARN-ET-GARONNE **

Monsieur Raymond Mariet (instituteur) 2, Bd. Marce
Fauré. Castelsarrasin.

TERRITOIRE DE BELFORT *

Monsieur Michel Legrand (assistant d'E.P.) 21, rue F
cine Belfort.

VAR *

Monsieur Pierre Lejeal (professeur). Ecole d'Agric
ture Hyères.

VAUCLUSE *

Monsieur Max Vialis (agriculteur) Maubec.

VIENNE *

Monsieur Petit (permanent à la FOL), 4 bis rue Sai
te Catherine Poitiers.

VOSGES *

Mademoiselle Régina Robinet (professeur) 2, rue d
149 régiment d'Infanterie Epinal.

PEUPLE ET CULTURE, 27, Rue Cassette - Paris-VI*

Revue d'Education Populaire

Directeur Gérant : J. Dumazedier

Rédacteur en Chef : B. Cacères



Copyright Peuple et Culture Tous droits de reproduction réservés

Com. Parit. 33.096

Dépôt légal : 2^e trimestre 1964

Imp. Hermel - 49, rue Hermel - Paris-18^e

